

N° 32

AVRIL 1954

OGAM

TRADITION CELTIQUE

*HISTOIRE — LANGUE
ARCHÉOLOGIE — RELIGION
NUMISMATIQUE*

TOME VI

FASC. 2



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

OGAM

Tradition Celtique

César et la destruction des Vénètes

par

Fr. LE ROUX et Ch. GUYONVARCH

(L'article qui va suivre ne prétend être une étude, ni complète, ni définitive du problème fort complexe posé par les Vénètes. Les auteurs se sont simplement efforcés d'apporter quelques éclaircissements utiles, sur un point particulier et limité, par la confrontation objective des textes et de données annexes non directement soumises à la critique historique).

Puissante nation maritime de la confédération armoricaine, les Vénètes ont été vaincus par César lors de la campagne de 56. Après une dramatique et rapide bataille navale ils disparaissent de l'histoire et on n'a plus aucun renseignement à leur sujet. Il se dégage donc des informations fournies par César une certitude indiscutable : l'anéantissement militaire et politique des Vénètes. Mais, prenant à la lettre le récit du *Bellum Gallicum* les historiens acceptent généralement de croire à un anéantissement absolument complet de la nation vénète. Nous pensons que c'est là une grave erreur.

Elle procède des paradoxes dans lesquels se trouve enfermé tout historien de l'antiquité celtique : les documents qu'il possède sont discontinus, émanent rarement du pays qu'ils concernent, ou encore n'ont pas de qualité historique bien définie. Enfin il arrive parfois qu'un document ne soit pas utilisé parce qu'on n'a pas su reconnaître les renseignements qu'il contient et que l'on a préféré discuter, à perte de vue, sur des sources uniques et incontrôlables, bien que tout effort de réflexion et de jugement obligeât à les tenir pour relativement suspectes et sujettes à caution.

C'est précisément ce qui s'est produit dans le cas des Vénètes. Il n'existe malheureusement aucun équivalent gaulois du *Bellum Gallicum*, et César lui-même n'a à Rome aucun concurrent sérieux pour nous aider à combler les lacunes et les vides chronologiques de ses informations. Mais est-ce parce que César a fait la guerre des Gaules en personne et qu'il est le seul personnage à avoir écrit un rapport détaillé, que nous devons le croire sans restriction, même s'il s'offre le luxe de bâtir des démonstrations absurdes, en se moquant visiblement de ses lecteurs ?

Nous savons fort bien que nous abordons un point épineux de l'histoire gauloise, mais l'intérêt n'en est que plus grand. Une première chance de progrès peut nous être offerte par la découverte de failles révélatrices dans le développement de l'argumentation présentée par César. Une seconde possibilité enfin, non négligeable, peut se faire jour par la confrontation d'autres données, non littéraires.

Mais il va de soi que toute discussion doit se baser en premier lieu sur les textes. Ceux-ci sont au nombre de trois :

— le rapport de César dans le *Bellum Gallicum*, livre III, chapitres 12 à 16 inclus,

— un récit de Dion Cassius dans son *Histoire romaine*, livre XXXIX, chapitres 40-43,

— un court fragment des *Histoires* d'Orose, VI, 6-17.

Que nous dit César ? Après avoir raconté à sa façon les origines de la campagne de 56, c'est-à-dire comme il se doit, en avoir rejeté toute la responsabilité sur les vaincus (1), le proconsul fait des événements le récit suivant, très avantageux pour lui (2) :

12. Presque toutes les villes de cette côte (le littoral vénète) étaient situées à l'extrémité de langues de terre et de promontoires, et n'offraient d'accès ni aux piétons, quand la mer était haute - ce qui se produit régulièrement deux fois en vingt-quatre heures - ni aux vaisseaux, parce qu'à marée basse les vaisseaux se seraient échoués sur des bas-fonds. C'était donc un double obstacle au siège de ces forteresses, et, si par hasard, après des travaux considérables, on parvenait à contenir la mer par des digues et des terrassements et à élever ces ouvrages jusqu'à la hauteur des murs, lorsqu'ils désespéraient de leur sort, les assiégés rassemblaient de nombreux vaisseaux, dont ils avaient une grande quantité, y transportaient tous leurs biens, et se réfugiaient dans des forteresses voisines. La nature des lieux leur offrait là les mêmes facilités de défense. Ils agirent ainsi d'autant plus facilement pendant une grande partie de l'été, que nos vaisseaux étaient retenus par le mauvais temps et qu'il était extrêmement difficile de naviguer sur une mer vaste et ouverte, sujette à de grandes marées, sans ports ou presque sans ports.

13. Leurs vaisseaux, eux (ceux des Vénètes) étaient construits et équipés de la manière suivante : leur carène était beaucoup plus plate que celle de nos navires, de telle façon qu'ils se tiraient d'affaire plus facilement du flux et du reflux ; leurs proues très relevées, ainsi que leurs poupes étaient adaptées à la force des flots et des tempêtes ; les navires étaient entièrement en chêne, de taille

(1) En 57 les Vénètes avaient accepté comme les autres Armoricains, sans bien se rendre compte de ce qu'elle représentait, « l'alliance » romaine. Ils durent mieux en saisir le sens et la portée en voyant arriver chez eux, au début de 56, des officiers et des soldats romains en mission de réquisition de vivres « *frumenti causam* ». M. Michel RAMBAUD, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris 1952 [1954] p. 204, note qu'il s'agit d'une provocation certaine du conquérant, décidé à mettre fin à une période de tranquillité nocive pour sa propagande personnelle à Rome. Nous suivons ici ce point de vue qui explique toute la conduite de César. Comme il devait s'y attendre en effet, ses fourrageurs furent retenus, ainsi que ceux envoyés à leur recherche. Une alliance militaire fut rapidement conclue entre tous les peuples armoricains, et une ambassade commune envoyée à Crassus, lieutenant de César, pour demander la restitution des otages remis en gage l'année précédente en échange des prisonniers romains. César, immédiatement prévenu, revient d'Italie où il se trouvait (à Ravenne ou à la conférence de Luca) en avril 56), tout heureux de tenir enfin un bon prétexte officiel : une insulte à des « ambassadeurs » romains (B.G. III, 9 : *legatos quod nomen ad omnes nationes sanctum, inuolantibus semper fuisse* « dont le nom chez toutes les nations fut toujours sacré et inviolable »). Sans plus attendre il donne l'ordre de construire une flotte, et, connaissant les difficultés inhérentes à la nature du pays, il prépare avec soin sa future campagne cependant que les Vénètes font eux aussi de grands préparatifs militaires. Cette relation préliminaire emplit les chapitres 7 à 12 du livre III du *Bellum Gallicum*.

(2) CÉSAR, *De Bello Gallico*, III, 12-16. Nous nous sommes servis du texte latin publié par L.A. CONSTANS, édit. Les Belles Lettres, Paris 1947, 4^e édit.

à résister à n'importe quel choc et n'importe quelle fatigue ; les traverses, d'un pied d'épaisseur, étaient fixées par des chevilles de fer de la grosseur d'un pouce ; les ancres étaient retenues par des chaînes de fer, au lieu de cordages, des peaux, et au lieu de voiles des cuir minces et souples, soit qu'ils manquaient de lin, ou n'en connaissent pas l'usage, soit, (ce qui est plus vraisemblable), qu'ils crussent peu facile de diriger avec des voiles des vaisseaux aussi lourds, à travers les tempêtes de l'océan et ses vents violents. Quand notre flotte rencontrait de pareils vaisseaux, son unique avantage consistait en sa rapidité et en l'élan des rames, tout le reste était en faveur des navires ennemis, mieux adaptés et préparés à la nature de la mer et à la violence des tempêtes. Les nôtres n'avaient en effet, avec leurs éperons, aucune prise sur eux, tant ils étaient solides ; les traits ne les atteignaient pas facilement étant donné la hauteur de leur construction, et il était de même peu facile de les harponner. Ajoutez à cela que, si le vent venait à se lever, ils s'y abandonnaient, supportaient plus facilement les tempêtes, pouvaient mouiller en toute sécurité sur des bas-fonds, et, abandonnés par le reflux, ils ne redoutaient ni les rochers, ni les écueils, alors que toutes ces choses étaient pour nos vaisseaux des dangers très redoutables.

14. Après s'être emparé de plusieurs places, César, comprenant qu'il se donnait tant de peine inutilement, et que la prise de ses villes ne pouvait ni empêcher la retraite de l'ennemi, ni lui faire de mal, décida d'attendre sa flotte. Dès qu'elle arriva, et aussitôt qu'elle fut aperçue par l'ennemi, environ deux cent vingt de leurs vaisseaux, parfaitement prêts et parfaitement armés, sortirent du port, et se rangèrent face aux nôtres. Brutus, qui commandait la flotte, ainsi que les tribuns militaires et les centurions, qui s'étaient vu attribuer chacun un vaisseau, ne savaient trop que faire et quelle tactique de combat adopter. Ils savaient en effet que l'épéron ne pouvait faire de mal, et que si l'on dressait des tours, les vaisseaux barbares les dominaient encore de la hauteur de leur poupe, si bien que nos traits, lancés d'en bas, portaient mal, tandis que ceux des Gaulois tombaient plus vivement. Une seule invention préparée par les nôtres fut d'un grand secours : des faux extrêmement coupantes, emmanchées de longues perches, assez semblables à nos faux murales. Quand avec ces faux, on avait accroché et tiré à soi les cordages qui attachaient les vergues aux mâts, on les rompit en faisant force de rames : une fois rompues les vergues tombaient nécessairement, de telle façon que les vaisseaux gaulois, perdant leurs voiles et les agrès sur lesquels ils fondaient tout leur espoir, étaient du même coup réduits à l'impuissance. Le reste du combat n'était plus qu'affaire de courage, et en cela nos soldats avaient facilement l'avantage, d'autant plus dans une bataille livrée sous les yeux de César et de toute l'armée : aucune action un peu courageuse ne pouvait rester inconnue ; l'armée en effet, occupait toutes les collines et toutes les hauteurs d'où la vue s'étendait sur la mer toute proche.

15. Dès qu'un vaisseau avait eu ses vergues arrachées de la manière que nous avons dite, deux ou trois de nos navires l'entouraient, et nos soldats montaient de vive force à l'abordage. Remarquant cela, les Barbares, qui avaient perdu une grande partie de leurs navires, et qui n'avaient aucune réponse à cette manœuvre s'efforcèrent de se sauver par la fuite. Ils avaient déjà tourné leurs vaisseaux dans la direction des vents, quand il se produisit subitement un calme plat qui leur interdit tout mouvement. Cet événement nous fut très opportun pour compléter notre victoire, car les nôtres attaquèrent et prirent chaque navire isolément, et ce n'est qu'un petit nombre d'entre eux qui put regagner la terre à la faveur de la nuit, après que l'on se soit battu depuis la quatrième heure du jour environ, jusqu'au coucher du soleil.

16. Cette bataille mit fin à la guerre des Vénètes et de toutes les régions maritimes : car tous les hommes d'un âge mûr, qui avaient quelque rang ou quelque sagesse, étaient réunis là, cependant qu'ils avaient rassemblé en cet endroit tout ce qu'ils avaient de vaisseaux. Ces vaisseaux étant perdus, les autres (Vénètes) n'avaient plus où se replier, ni le moyen de défendre leurs forteresses. En conséquence, ils se rendirent à César corps et biens. César dé-

vida de les punir sévèrement dans leurs personnes, de façon à apprendre aux Barbares à mieux respecter à l'avenir le droit des ambassadeurs. Et, ayant mis à mort le sénat, il vendit les autres à l'encan.

Le texte de Dion Cassius diffère quelque peu ; non pas que les événements relatés ne concordent pas dans les grandes lignes, mais l'accent n'est pas mis sur les mêmes détails et la manière dont le combat commença est en particulier présentée tout autrement. Il faut très probablement y voir l'influence d'un récit fait par un témoin oculaire autre que César, et dont Dion Cassius aura eu connaissance (3) :

40. Sous le consulat de Marcellinus et de Philippe, César se mit en campagne contre les Vénètes qui habitent sur les bords de l'Océan : ils s'étaient emparés de quelques soldats romains, envoyés sur leurs terres pour fourrager. Des députés vinrent les réclamer : les Vénètes les refusèrent aussi, dans l'espoir d'obtenir en échange les otages qu'ils avaient donnés ; mais César ne les rendit pas. Il envoya même des détachements dans diverses directions, les uns pour ravager les terres des peuples qui avaient soutenu la défection des Vénètes et les empêcher de se secourir mutuellement, les autres pour observer ceux qui étaient en paix avec les Romains, afin de prévenir de nouveaux réstements : puis il marcha en personne contre les Barbares, après avoir fait construire dans l'intérieur des terres des barques qui pussent, d'après ce qu'il avait entendu dire, résister au flux et au reflux de la mer. Il les fit descendre par la Loire ; mais l'été presque tout entier s'écoula sans qu'il remportât aucun avantage. Les villes des Vénètes, bâties dans des lieux fortifiés par la nature, étaient inaccessibles : l'Océan qui les baignait presque toutes, et dont les eaux montent et s'abaissent tour à tour, en rendait l'attaque impossible pour les troupes de terre, et même pour les vaisseaux au moment du reflux, ou lorsque les flots venaient se briser contre le rivage. César fut donc dans le plus grand embarras, jusqu'au jour où Decimus Brutus se rendit de la Mer Intérieure auprès de lui avec des vaisseaux légers. Il ne comptait pas sur le succès, même avec le concours de ces vaisseaux : heureusement, les Barbares ne s'en inquiétèrent nullement, à cause de leur petitesse et de leur mauvaise construction, et ils furent vaincus.

41. Nos vaisseaux étaient légèrement construits et pouvaient voguer avec célérité, comme l'exige notre manière de naviguer, tandis que ceux des Barbares que la continuité de la marée exposait souvent à rester à sec, et qui devaient être en état de supporter le flux et le reflux, étaient beaucoup plus grands et beaucoup plus lourds. Aussi les Vénètes qui n'avaient jamais eu affaire à de pareils vaisseaux, en conçurent, d'après leur apparence, une mauvaise opinion, et les attaquèrent pendant qu'ils étaient encore au mouillage, espérant les couler bas, sans la moindre peine, avec leurs avirons. Ils étaient poussés par un vent abondant et rapide dont les voiles recueillaient d'autant plus avidement toute la force qu'elles étaient en peau.

42. Tant qu'il souffla, Brutus n'osa avancer contre les Vénètes, autant à cause du nombre et de la grandeur de leurs navires qu'à cause du vent qui les favorisait, ou parce qu'il craignait quelque piège. Il se disposa même à abandonner complètement ses vaisseaux et à se défendre contre leurs attaques sur terre ; mais le vent tomba tout à coup, les flots se calmèrent : les navires des Barbares, loin d'être poussés avec la même rapidité par les rames, étaient en quelque sorte rendus immobiles par leur pesanteur. Brutus alors reprit courage et fondit sur les ennemis : tantôt courant

autour d'eux en s'ouvrant un passage à travers leurs lignes, tantôt s'avancant ou reculant comme il voulait et autant qu'il le jugeait convenable ; combattant ici avec plusieurs vaisseaux contre un seul, là avec autant de vaisseaux qu'en avaient beaucoup de mal, sans courir le moindre danger. Avant-il le dessus quelque part, il les pressait sur ce point, brisait et submergeait les autres, ou bien il les escaladait de plusieurs côtés à la fois, attaquait les hommes qui les montaient et en massacrait une grande partie. Craignait-il d'avoir le dessous, il battait facilement en retraite, et, en définitive, avait toujours l'avantage. Les Vénètes qui ne se servaient pas de flèches et qui ne s'étaient pas pourvus de pierres, ne croyaient pas en avoir besoin, repoussaient jusqu'à un certain point les Romains qui combattaient de près ; mais ils ne pouvaient rien contre ceux qui se tenaient, même à une courte distance. Ils étaient blessés ou tués, sans pouvoir se défendre : leurs vaisseaux étaient brisés par le choc des vaisseaux ennemis, ou consumés par les flammes ; quelques-uns même, dépourvus d'équipages, furent attachés à ceux des Romains et traînés à la remorque. A la vue d'un tel désastre, les soldats de la flotte barbare qui avaient survécu, se tuèrent pour ne pas être pris vivants, ou s'élançèrent dans la mer, afin d'y trouver la mort sous les coups des vainqueurs, ou de toute autre manière. Ils ne leur cédaient ni en courage ni en audace ; mais trahis par l'immobilité de leurs vaisseaux, ils furent réduits à la dernière extrémité, car les Romains, dans la crainte que quelque vent ne vint à s'élever encore et à mettre leur flotte en mouvement, dirigeaient de loin contre eux des perches armées de faux qui coupaient les cordages et déchiraient les voiles. Les Vénètes, forcés de soutenir, pour ainsi dire, un combat de terre sur leurs navires, contre les Romains qui pouvaient en toute liberté faire usage de leurs vaisseaux, périrent pour la plupart : le reste fut pris. César fit mettre à mort ceux qui occupaient le premier rang et vendit les autres.

Le texte d'Orose, cité ici uniquement pour mémoire, ne fait que reprendre le récit de César, sans y apporter quoi que ce soit. C'est une compilation, tardive et sans utilité (4).

César, qui considérait déjà comme assujettis les peuples de toutes les Gaules, fut rappelé par une guerre nouvelle et importante. En effet, alors que le jeune Publius Crassus hivernait avec la VII^e légion chez les Andicani tout au bord de l'Océan, les Vénètes et d'autres peuples voisins prenaient soudain les armes, charment de chaînes les ambassadeurs romains et font savoir aux Romains qu'ils ne leur seraient rendus que lorsqu'eux-mêmes auraient reçu leurs propres otages en retour. Ils s'adressèrent pour cette œuvre des alliés : Osismes, Lexovins, Namnètes, Ambicuarites, Morins, Diabliens et Ménages ; ils demandèrent aussi des secours à la Bretagne. Informé par Crassus de la révolte de ces nations sujettes, et bien qu'il eût compris combien il était difficile d'engager une nouvelle guerre, César pensa qu'un événement d'une telle importance ne devait pas être négligé, de peur que, si d'autres peuples venaient à connaître cet exemple, leur hardiesse ne devint plus grande. Mais il s'avança en vain à la poursuite de l'ennemi, en recherchant un combat sur terre. Comme ce dernier se fortifiait dans des retraites inaccessibles et sûres, au-delà de rivières recouvertes par le flux de l'Océan, sur des extrémités de terre, César fit construire des navires de guerre sur la Loire. Lorsque ces navires eurent été bientôt conduits dans l'Océan et aperçus par l'ennemi, deux cent

(4) Pauli Orosii Historiarum adversum Paganos VI. 6-17.

Cf. Florus, Histoire romaine, livre III, 11. « Puis ce fut la guerre navale avec les Vénètes. Mais César dut lutter contre l'Océan plus que contre leurs navires, qui, grossiers et informes, faisaient naufrage au moindre choc de nos éperons. Mais la bataille continua sur la grève, lorsque, suivant son mouvement habituel, l'Océan se retira au milieu même du combat, semblant ainsi s'opposer à la guerre » (trad. P. Hainsseln et H. Watelet éd. Garnier, 1932, p. 440-441). Nous ne faisons pas usage de ce texte trop bref.

(3) DION CASSIUS, Histoire romaine, XXXIX, 40-43, texte et traduction de E. GROS, Paris 1855, tome IV, p. 81-89, et texte seul : Dionis Cassii Cocceiani Historia Romana, Lipsiae, 1863, coll. Teubner, p. 310 et sqq.

vingt de ses vaisseaux, équipés et très bien pourvus d'armes de toute espèce sortirent du port et s'alignèrent en face d'eux. Brutus s'était rendu compte que le combat serait très inégal parce que les navires des barbares étaient faits de pièces de chêne solidement assemblées, dures comme du roc, et que leurs flancs très robustes résistaient aux coups assésés par les éperons. Mais ce qui fut le plus utile fut la mise en service de faux très tranchantes, fixées à des manches et que, sans témérité, on accrochait aux vergues par dessous. Lorsqu'elles y étaient prises, on s'éloignait en ramant et en ramenant les longues perches vers le bas, si bien que, la faux, en se retirant, coupait les vergues. Ces faux ayant été préparées très rapidement, Brutus recommanda de rompre le gréement des voiles ennemies, et beaucoup de navires dont les voiles n'étaient plus retenues furent ainsi immédiatement immobilisés et comme prisonniers. Les autres, que ce péril terrifia, mirent leurs voiles dans la direction du vent et s'efforcèrent de fuir. Mais ils furent traînés par le vent qui tomba et furent la proie des Romains. Tous les navires furent incendiés, tous les combattants gaulois furent tués et les autres capitulèrent. Cependant, à cause de la grandeur de l'outrage infligé aux ambassadeurs, et dans l'intention de ramener cette nation inconstante à la sagesse commune par un terrible exemple, César fit périr tous les chefs dans les supplices et vendit le reste à l'encan.

L'hypothèse généralement reçue de la destruction complète des Vénètes par César s'appuie sur le ch. 16 du B.G. En particulier la dernière phrase, *omni navato senatu reliquis sub corona vendidit* semble mettre un point final et empêcher toute controverse. Mais il est impossible de ne pas avoir de doutes sur la bonne foi de l'auteur. César ne fait pas le récit de la bataille d'après le rapport d'un subordonné ou d'un lieutenant. Il a été témoin oculaire, et un des mieux placés, puisqu'il dirigeait les opérations, en tant que général en chef, sur le terrain. Peut-être ne voyait-il pas tout, ne commandant pas personnellement la flotte, mais bien que nous ne sachions pratiquement rien sur la bureaucratie militaire romaine, il est à peu près certain que César a, après coup, encore dû bénéficier de documents apportés par ses sous-ordres, si ce n'est par ses prisonniers. Au besoin il avait le loisir d'interroger qui il voulait et de demander des précisions. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Le chapitre 16 ne contient, en effet, aucune description précise des faits, aucune indication, soit géographique, soit militaire, soit simplement numérique, aucun nom de ville, aucun nom de chef Vénète. Ce compte-rendu vague et comme imprécis à souhait, ne cadre pas avec les habitudes plus courantes de César, qui se livre à toute une gymnastique psychologico-littéraire, trique les chiffres ou les données de base, mais fournit toujours des précisions, — ou du moins des apparences de précisions — sur les opérations militaires, leur déroulement et leur résultat (5). Rien de tout cela ici ; on ne

(5) Rendant compte par exemple de la défaite des Helvètes, César pousse la minutie, devenue statistique, jusqu'à donner les chiffres d'effectifs portés (selon lui) sur les tablettes trouvées dans le camp des vaincus (I, 29 : *capitum Helvetiorum milia CCLXIII Tulingorum milia XXXVI, Latobiorum, XIV, Rauracorum, XXIII, Boiorum, XXXII...* « deux cent soixante trois mille Helvètes, trente-six mille Tullings, quatorze mille Latobiges, vingt-trois mille Rauragues, trente-deux mille Boiens »). César semble même avoir une certaine prédilection pour les « tableaux de chasse » d'ennemis tués, prisonniers ou vendus à l'encan, ainsi qu'en témoigne, pour second exemple, non loin dans le récit, de l'épisode vénète, au ch. 6 du livre III, la relation de la fin des Séduces et des Vénètes. Dès que la tournure des événements devient favo-

peut mettre ces insuffisances sur le compte d'une mémoire défaillante et d'une intelligence affaiblie. Ce n'est pas un général en retraite, gâté par l'inactivité, qui a écrit le B.G., mais un homme en pleine force de l'âge, en possession de tous ses moyens, et tout au plus quelques années après la bataille. Il est certes normal que César n'ait pas fait une vaste compilation de tout ce qu'il savait ou avait à sa disposition. Mais tant d'imprécision volontaire ne manque pas de surprendre. Cette imprécision ne cachera-t-elle pas quelque chose ?

Exprimons toutefois dès maintenant notre opinion sur un point important : nous ne discuterons pas ici du lieu, hypothétique, où se déroula la bataille navale, et nous ne reprendrons pas les études précédentes à ce sujet. Rien, en effet, dans le rapport de César ou dans la narration de Dion Cassius ne permet d'inférer quelque chose de positif. Tout ce qu'on a pu supposer ou avancer relève de la conjecture pure, et nous estimons que tous les efforts faits jusqu'à présent dans un assez grand nombre de publications de l'Ouest pour situer la bataille, sont prématurés. La côte sud de la péninsule n'a pas dû tellement changer d'aspect depuis César. Mais les données topographiques sont nettement insuffisantes. Le problème devrait plus logiquement être confié à l'archéologie sous-marine et sa solution est donc liée à la solution qu'on pourrait donner éventuellement de problèmes techniques complexes. Les restes de la flotte vénète sont à n'en pas douter, enfouis dans la vase, (ou le sable), quelque part peut-être entre la presqu'île de Quiberon et le Golfe du Morbihan (6). Si on les retrouvait, si on pouvait dénombrer les vaisseaux coulés et inventorier leur contenu, le mystère des Vénètes et la mesure exacte de leur anéantissement historique et matériel s'en trouveraient éclaircis. Mais où sont ces restes ? Seule une recherche méthodique et patiente, nécessitant la mise en œuvre de moyens matériels puissants, pourrait éventuellement répondre à la question. Etant donné que, selon toutes probabilités, cette recherche sous-marine ne sera pas entreprise avant un certain temps, si jamais elle est techniquement possible, nous ne voyons en ce qui nous concerne aucune utilité à discuter dans le vide absolu. Jongler avec les hypothèses est toujours un jeu dangereux, et la meilleure des hypothèses ne saurait jamais constituer une preuve concrète.

Il faut donc délimiter strictement, et sans idée préconçue, sur le

rable aux légions les chiffres font une apparition voyante : *Ita commutata fortuna, eos, qui in spem potiendorum castrorum venerant, undique circumventus interficiunt et ex hominum milibus amplius XXX, quem numerum ad castra venisse constabat, plus tertia parte interfecta...* « Ainsi le combat change de face et ceux qui espéraient être en mesure de prendre le camp sont complètement encerclés et tués : sur plus de trente mille hommes dont on savait qu'ils s'étaient dirigés sur le camp, plus du tiers fut tué... ») Ce ne sont là que deux exemples pris au hasard du B.G. La liste complète des massacres et des captures collectives serait incontestablement très longue. M. Michel RAMBAUD op. cit. p. 287 a raison d'écrire que « partout dans le B.G. le thème de la victoire exclut celui de la clémence ».

(6) A cet égard, un emplacement au large de Locmariaquer, souvent avancé, pourrait convenir. Mais, encore une fois, on ne peut rien prouver scientifiquement.

seul terrain des faits établis, le domaine de la discussion non conjecturale, tout en trouvant dans les limites possibles de cette discussion un point d'appui particulièrement stable.

En l'absence — toute provisoire et initiale — de documents archéologiques probants, et, tels que les textes se présentent à nous, les premiers événements dont on ne puisse mettre en doute la matérialité sont, à la suite de la bataille : la reddition, la mise à mort du sénat vénète et la vente conjointe des prisonniers.

Les grandes péripéties de la guerre se résument ainsi : se rendant à l'évidence que son infanterie ne peut rien contre un peuple maritime, César attend sa flotte, rassemblée en hâte, et sur la valeur de laquelle il n'a aucune illusion (« il ne comptait pas sur le succès » nous dit Dion Cassius). Celle-ci, par un heureux hasard, remporte une victoire inespérée, et César (cf. note 1), pour venger ses « ambassadeurs » met à mort le sénat tandis que le reste de la population est vendu comme esclaves. Dans cette distinction élémentaire entre morts et vivants, César applique à ces derniers l'épithète *reliqui*. Mais le ch. 16 qui sert de compte-rendu de victoire est court, laconique, bien surprenant sous la plume d'un triomphateur, même péchant par fausse modestie.

Quelle est donc la valeur réelle de l'hypothèse traditionnelle englobant tout le reste de la nation vénète dans le terme de *reliqui* (7) ? Et, recouvrant cette question, il en est une deuxième, non moins importante : ne peut-on pas récuser tout ou partie du récit de César en invoquant ses incohérences et ses contradictions ?

Comme dans le cas de ses entreprenants « ambassadeurs », César se met en flagrant délit de contradiction et son récit n'est convaincant que pour un lecteur peu exigeant. Il dit *reliqui* au ch. 16, mais que doit-on penser des Vénètes mentionnés au ch. 14 ? : *nam singulas nostri consecrati expugnauerunt ut perpaucos ex omni numero noctis interuentu ad terram peruenerint*... César se garde bien de dire par la suite ce qu'étaient ces fuyards et ce qu'ils ont pu devenir. Faut-il les incorporer aux *reliqui* de la reddition ?

Le moyen le plus commode d'y voir clair consistera pour nous à examiner les conditions dans lesquelles le combat s'est déroulé. César est assez enclin à s'attribuer des lauriers personnels, des victoires ou des exterminations totales, pour que, lorsqu'il parle de fuyards, gaulois et non romains, il ne soit nul besoin de réfuter son assertion. Si le proconsul parle de fuyards, c'est qu'il y en a réellement eu, que tout le monde le sait, et qu'il ne peut passer le fait sous silence. Nous ne voulons évidemment pas dire que César n'a pas fait une grande quantité de prisonniers, mais nous nous croyons en état d'affirmer catégoriquement que, d'après son propre récit, des candidats à la captivité ont échappé en nombre indé-

(7) Il est bien évident que *reliqui*, nominatif pluriel régulier de *reliquus* ne comporte aucune nuance de sens particulière et est à prendre au sens littéral et classique de « ceux qui restent, les autres ». Cf. ERNOUET & MEILLET, *Dict. étymologique de la lang. lat.*, p. 525, art. *Inquo*.

miné au sort qui les guettait. Nous allons nous efforcer d'établir que ces fuyards ne doivent pas être comptés au nombre des *reliqui* mis à mort ou vendus à l'encan.

Bien que, dans le ch. 15 comme partout ailleurs, le langage de César soit remarquablement vague, la précision du latin lui joue un mauvais tour et la phrase que nous avons citée plus haut est un élément-clé. Car, à *singulas*, accusatif féminin pluriel qui s'accorde avec *naues*, répond comme sujet de *peruenerint*, non pas *perpauci* qui désignerait des hommes, mais *perpaucos* qui ne peut désigner que des navires, ce qui fait que César répond, bien que de mauvaise grâce à la question : ce sont bel et bien des navires qui ont atterri à la faveur de la nuit, et, même éprouvés par des pertes sérieuses, leurs équipages étaient plus nombreux et mieux armés que ne l'auraient été de simples rescapés qui auraient gagné la terre à la nage, comme pourrait le laisser supposer la fin du récit de Dion Cassius. On rétorquera sans doute que ceci n'est pas probant et que les équipages débarqués ont aussi bien pu se rendre le lendemain ou les jours suivants « *se suaque omnia* », corps et biens.

Mais jetons un regard sur les conditions de l'occupation du territoire vénète par César. L'auteur du B.G. avoue lui-même au ch. 14, et sans se faire prier — que son armée ne tenait au moment du combat naval que les hauteurs proches de la côte (*omnes enim colles ac loca superiora uide erat propinquus despectus in mare ab exercitu tenebantur*). Et un peu avant, dans sa narration, il nous a décrit au ch. 9 le pays vénète comme une région peu praticable, mal connue. Il insiste lourdement, et d'une façon insolite, sur la grande confiance inspirée aux Vénètes par la nature des lieux (*quod multum natura loci confidebant*). Une telle description forme un contraste voulu et violent avec l'ampleur de la victoire ; elle grandit César. Mais elle nous fonde à croire que César n'était pas tellement sûr de lui, et pas davantage de la combativité de ses troupes, donc, que l'occupation complète et l'exploration militaire du pays n'ont eu lieu, le cas échéant, qu'après la reddition inconditionnelle des vaincus.

Il n'est même pas certain que l'occupation militaire ait été complète et durable. Selon toute apparence César n'a pu se rendre chez les Vénètes avec des troupes nombreuses. Il est allé seulement « *cum pedestribus copiis* » précise-t-il lui-même. Craignant une large extension de la guerre — ses prévisions de provocateur étant dépassées — il avait dispersé son armée sur une grande étendue, et il détaille cette dispersion aux ch. 10 et 11 (*præsertim plures ciuitates conspirarent partendum sibi ac latius distribuendum exercitum putauit*) : Titus Labienus chez les Trévires, les Rèmes et autres Belges, Publius Crassus en Aquitaine, avec douze cohortes légionnaires « *et magno numero equitatu* », une cavalerie nombreuse ; et si Quintus Titurius Sabinus a trois légions, c'est pour contraindre les Unelles, les Coriosolites et les Lexoviens, peuples proches des Vénètes, à la non-intervention. César ne donne pas l'emplacement exact de sa base de départ, toutefois il est très probable qu'il a envahi le territoire vénète, en partant des environs de l'estuaire de la Loire (fleuve sur lequel avait été construite la flotte), et uniquement avec l'infanterie de la VII^e légion, soit 8.000 hommes (cf. D et

Ant. s. v. legio [R. CAGNAT]). On se souviendra que cette unité était celle du jeune Publius Crassus, instrument, inconscient ou non de la provocation, et qui hivernait chez les Andes apprenons-nous au ch. 7 « à proximité de l'océan ». Peut-être César avait-il un peu de cavalerie ? C'est à peu près certain : une légion avait toujours un corps d'accompagnement de quelques centaines de cavaliers. Mais il n'en parle pas, et en tout cas, il ne pouvait en avoir beaucoup après s'être démuné au profit de Crassus. C'est relativement peu, trop peu pour une occupation préalable. Même dans le cas où les Vénètes — et c'est ce que nous croyons — n'avaient pas d'armée de terre organisée (8), César n'était pas assez téméraire pour risquer la vie de ses hommes et la sienne en fragmentant son armée en petits détachements dans un pays hostile se prêtant aux embuscades. Tout au plus pouvait-il installer de petites garnisons dans les deux ou trois places déjà prises.

En fait, César ne comptait que sur sa flotte ; l'armée a été avant tout spectatrice : la légion campée sur les hauteurs a regardé sans avoir à intervenir et s'est bornée à parachever la victoire en en recueillant le fruit, c'est-à-dire la reddition, ce qu'un ordinaire corps de débarquement aurait tout aussi bien pu faire à sa place. La flotte commandée par Brutus a tiré les marrons du feu pour l'armée commandée par César (9). Enfin, un second élément de la description de César nous incite à penser à une occupation restreinte, c'est le fait que toute l'armée ait pu assister au combat naval (*quod in conspectu Caesaris atque omnis exercitus*). Les combats de cette époque se déroulant au contact rapproché, et les vaisseaux vénètes étant immobilisés pendant le dit combat, il est infiniment peu probable que l'armée romaine se soit étirée sur une longueur dépassant quelques kilomètres (10). On peut dès lors tenir pour assuré, quel qu'ait été l'emplacement exact du com-

(8) Mais des unités de cavalerie ou d'infanterie devaient nécessairement exister, fussent-elles très réduites. Ou au moins des volontaires ont dû s'équiper tardivement et harceler sans grand succès pendant tout l'été les Romains à la poursuite de la flotte de port en port. Nous ne croyons pas plausible que toute la jeunesse et tous les hommes en état de porter les armes, de tout le pays vénète, aient pu s'embarquer ou s'enfermer dans un oppidum. Il ne faut certes pas sous-estimer la « faculté d'entassement » des Gaulois, mais nous ne pouvons savoir combien d'hommes contenait chaque navire vénète, et combien de navires alliés, non vénètes, étaient intégrés à l'escadre.

(9) M. RAMBAUD, *op. cit.* p. 300-301.

(10) En comparant Dion Cassius et César on arrive en outre à la conclusion que la flotte et l'armée, après l'arrivée de la flotte sur les théâtres d'opérations, devaient marcher de pair. Dion Cassius précise que Brutus tenait sa flotte au mouillage et se préparait à l'abandonner pour lutter à terre tellement les vaisseaux vénètes étaient redoutés. César dit en parlant de sa flotte « aussitôt qu'elle fut aperçue par l'ennemi ». Il y a donc probablement eu un temps d'arrêt dans la marche des Romains versant maître le siège devant une nouvelle place forte ; l'armée et la marine ont fait halte en même temps, et voyant cela, les Vénètes ont essayé de reprendre l'initiative. On ne peut expliquer autrement qu'il y ait eu combat ait eu lieu près de la côte. L'armée et la flotte romaine ne connaissant ni le pays, ni les parages, avaient intérêt à s'épauler mutuellement.

bat, que les Romains ne tenaient qu'une étroite frange côtière, et sans doute dans cette zone uniquement les gros points stratégiques. Si des navires ont regagné la terre rien donc ne s'est opposé à ce qu'ils regagnent une terre libre. Rien ne prouve même que certains moins endommagés, n'ont pas fait force de voile vers des terres plus clémentes et plus lointaines.

Faisons maintenant entrer en ligne de compte d'autres éléments importants, se rapportant au combat proprement dit : la durée présumée du combat et le chiffre des vaisseaux en présence.

Si l'on tient compte du chapitre 12 (*haec eo facilius magnam partem aestatis faciebant*), du contexte précédent, et de Dion Cassius qui déclare formellement que « l'été presque tout entier s'écoula sans qu'il (César) remportât aucun avantage », le combat a eu lieu à l'extrême fin de l'été, fin septembre (ou début octobre), vers l'époque des marées d'équinoxe, donc à une période de jours assez courts et de mer généralement houleuse. Il a dû commencer tard dans la matinée (*eum ab hora fere quarta usque ad solis occasum pugnaretur*), et nous ne croyons vraiment pas qu'il se soit prolongé au-delà d'une dizaine d'heures.

César nous dit d'un autre côté qu'il avait à faire face (lui, ou plutôt Brutus), à 220 navires coalisés. 220 navires bien construits, solides, farouchement défendus ont-ils pu être détruits en un laps de temps aussi court qu'une dizaine d'heures ? C'est difficile à croire sans réserve. Réfléchissons concurremment à ce dont disposait Brutus, aux arrière-pensées de César et à ses silences de narrateur plaçant pro domo. Pour flotte il avait des vaisseaux légers amenés par Brutus de la « Mer Intérieure », des vaisseaux gaulois fournis par les Pictons et les Santones, et les *naves longae* construites sur la Loire en toute hâte pendant le début de la saison. Que valait cette flotte disparate ? A en croire Dion Cassius, le chef d'escadre improvisé, Brutus, craignait le pire. Il ne maniait et n'engageait ses bâtiments qu'avec prudence et circonspection. Et si César, l'esprit soulagé après une victoire aussi inattendue et aussi décisive, s'attarde complaisamment au ch. 13 à décrire les hautes qualités militaires des navires vénètes, c'est encore pour mieux mettre le triomphe en relief. Tout laisse à penser que les légères galères romaines, qui craignaient même la marée, étaient techniquement très inférieures (11).

(11) Il existe une contradiction nette entre César et Dion Cassius au sujet des navires vénètes ; tandis que César admet formellement au chap. 14 que « l'éperon (des vaisseaux romains) ne pouvait faire de mal », Dion Cassius s'avance à écrire que « leurs vaisseaux étaient brisés par le choc des vaisseaux ennemis ». Sans doute est-ce une outrance de Dion Cassius. Toujours selon César, c'est le seul stratagème des faux emmanchés qui, joint au calme plat inattendu a provoqué la victoire romaine. On ne peut avancer concurremment que des engagements partiels auraient eu lieu avant la grande bataille, donnant aux Romains l'occasion de se méfier puisque la flotte romaine n'était pas prête et avait été retenue pendant tout l'été par le mauvais temps (Cf. tr. Constans, *op. cit.* p. 84, n. 2). Une seconde contradiction se fait jour enfin à propos des « traits » et des « flèches ». César dit que les traits des Gaulois, étant donné la hauteur des bateaux, touchaient plus facilement leur but, alors que Dion Cassius prétend que les Vénètes ne s'étaient munis, ni de flèches ni de pierres. C'est peut-être de sa

Inférieure techniquement, la flotte romaine l'était peut-être aussi numériquement, non pas que César n'ait pas eu le temps de faire construire 200 navires ou plus en quelques mois, voire en quelques semaines (nous nous interdisons de porter un jugement n'étant pas spécialisés dans les techniques navales de l'antiquité), mais savait-il par avance à combien de navires il aurait à faire face ? En vérité la tendance du rapport trahit une singulière constance à ne vouloir mettre en valeur que le général en chef. Or il y a deux prétendants : César et Brutus, et par un hasard malentendu, César doit tout à Brutus. César vainc par persuasion littéraire et calomnie par omission. Nous avons bien ici, selon les lois générales de rédaction des écrits de César, dégagées par M. Rambaud, « des éléments étrangers aux techniques du rapport par leur apparence pittoresque, leur contenu pathétique, ou leur rôle dans la composition d'un livre... » (12). En dissertant sur les Vénètes, César masque ainsi son inaction, et, ne citant aucun chiffre ni aucune manœuvre (au contraire de Dion Cassius), il trompe le lecteur et le distrait de Brutus parce qu'il faut absolument respecter une règle d'or voulant que « dans le récit de César comme dans les lettres de Cicéron les informations soient logiquement subordonnées à l'activité du général ; elles en sont données comme la cause ». (13). César n'agissant pas n'a donc pas davantage à donner des informations éloignant de sa propre personne le pôle d'intérêt. Il lui faut diminuer les mérites de Brutus, et M. Rambaud fait remarquer que c'est ce qu'il fait en attribuant « aux nôtres » et non à Brutus le stratagème des faux. Si les vaisseaux romains avaient été plus nombreux, il est logique de supposer que César en aurait indiqué le nombre (il ne l'ignorait certainement pas), ne serait-ce que pour diminuer le mérite de son subordonné. Et en vertu de ce raisonnement que nous croyons recevable, s'il ne dit rien, c'est pour ne pas élever Brutus et ne pas devoir avouer que la flotte romaine était moins nombreuse (14).

part attribuer trop d'imprévoyance aux Gaulois, bien qu'on doive reconnaître que la relation du déclenchement de la bataille ait des chances d'être plus véridique dans Dion Cassius que dans le B.G. Cf. tr. Constant, p. 85, n. 1 : « la bonace arrêta l'ennemi non dans sa fuite, mais dans sa manœuvre d'attaque. Le récit de Dion, sans doute emprunté à Tite-Live, est d'ailleurs beaucoup plus circonstancié que celui de César ». Ce serait une raison d'ailleurs suffisante pour suivre Dion plutôt que César sur ce point. Pourquoi les Vénètes, se croyant les plus forts, n'auraient-ils pas attaqué les premiers ? Mais ceci ne change rien aux circonstances de leur fuite nocturne.

(12) M. RAMBAUD, *op. cit.* p. 51.

(13) *Ibid.*

(14) Mais en raison de l'imprécision et du bluff constant de César toute évaluation est impossible. On ne peut dire non plus si les hommes qui montaient les navires, en plus des rameurs et des pilotes, étaient prélevés sur les troupes de César ou venaient d'Italie. Il est possible toutefois, qu'ayant déjà fourni les cadres, l'armée ait aussi fourni des effectifs complémentaires. En ce cas la légion de César (6000 hommes) aurait dû se trouver passablement diminuée. On ne peut faire malheureusement aucune comparaison utile entre les vaisseaux de guerre et les vaisseaux de transport employés au passage en Grande-Bretagne, au nombre de 80 pour deux légions (IV, 33).

Il est très plausible (César et Dion Cassius concordent parfaitement) que les vaisseaux romains se groupant par deux ou par trois venaient à bout des vaisseaux vénètes attaqués isolément ; mais ont-ils eu le temps de venir à bout, avant la nuit et avant la fin du calme plat, de tous les navires ennemis ? C'est peu probable de la part d'une *classis* improvisée et inexpérimentée, commandée par des militaires de l'armée de terre, tribuns et centurions, sous la direction d'un amiral de fortune (dont ce fut le premier combat naval), et ayant en face d'elle, ainsi qu'en témoigne éloquemment Dion Cassius, des marins exercés. En outre, on est justifié à émettre l'avis que la malheureuse chiourme romaine devait être épuisée après une dizaine d'heures de navigation forcée.

Ce qui fait que nous tenons la phrase-clé du chapitre 14 comme un aveu grave et formel d'échec partiel. Toujours suivant notre raisonnement, trois parts seraient à faire dans l'escadre vaincue :

- 1° les vaisseaux pris à l'abordage, incendiés ou coulés,
- 2° les vaisseaux désemparés, mais ayant résisté à l'abordage,
- 3° les vaisseaux intacts dont les Romains n'ont pas eu le temps de s'occuper.

Il n'est pas dit, en effet, que les Romains n'aient pas eu quelques pertes, en hommes sinon en matériel, et en un certain sens prudence peut être synonyme de lenteur. N'importe comment nous retombons toujours dans la même conclusion et notre division tripartite cadre assez bien, en fonction des conditions du combat avec le *perpaucas ex omni numero*, qui détruit la belle ordonnance du récit. De quoi pouvait se composer « ce petit nombre d'entre eux », si ce n'est de navires intacts, ayant fui hors de la zone dangereuse, ou de navires désemparés rejetés à la côte après le calme plat et dont les équipages auront pu échapper à la reddition ?

Car si des navires n'ont pas été détruits ou n'ont pas été capturés, il faut bien qu'ils soient allés quelque part. Peut-on vraiment se les figurer venant sagement se jeter dans la gueule du loup ? peut-on imaginer des équipages naufragés attendant patiemment le passage d'une patrouille romaine ?

César ne parle de rien, pas plus de navires capturés au port, que de navires échoués ou abandonnés, ou de naufrages qui auraient logiquement dû être arrêtés immédiatement, même de nuit, en cas d'occupation dense. On conçoit volontiers qu'il ait choisi de se taire sur les lauriers de Brutus, mais il s'était réservé la terre pour domaine ; pourquoi esquive-t-il systématiquement tout récit circonstancié des opérations terrestres (15) ?

(15) Il n'est pas exclu non plus que l'oppidum vénète se soit trouvé dans une île. Un argument à l'appui de cette supposition serait le traitement de défaveur réservé par César à la part prépondérante de Brutus dans la victoire. Brutus lui-même aurait très bien pu provoquer la reddition sous la menace de ses troupes embarquées. Mais César ne parlant que de presque et de prometteurs, ceci ne peut avoir qu'une valeur d'hypothèse. De toute façon nous admettons qu'aucun des assiégés n'a pu s'échapper et pour notre propos le résultat reste inchangé.

Notre étude nous offre un axe de cheminement si nous lions, non pas arbitrairement, mais logiquement la fuite des Vénètes rescapés et la précarité de l'occupation romaine. De ces deux faits, que d'une part, des Vénètes se sont échappés, et que d'autre part, la zone d'occupation était relativement de peu d'étendue, que doit-on conclure si ce n'est que les équipages ont dû atterrir dans des régions inoccupées, ou très mal occupées, apportant avec eux la nouvelle de la défaite, et fuyant eux-mêmes ou provoquant une fuite dans des directions restées libres, nord-ouest, nord et nord-est ?

Il est indiscutable, en effet, qu'on avait soigneusement préparé la guerre dans le camp des Celtes. César en personne l'affirme : *Oppida munit, frumenta ex agris in oppida comportant, naues in Venetiam, ubi Caesarem primum bellum gesturum constabat, quam plurimas possunt, cogunt. Socios sibi ad id bellum Osismos, Lexovios, Namnetes, Ambiliatos, Morinos, Diablintes, Menapios adsiscunt ; auxilia ex Britannia quae contra eas regiones posita est, arcessunt.* (Ils fortifient les forteresses et rassemblent le blé de la campagne dans ces forteresses ; ils réunissent en Vénétie, où ils pensaient que César porterait d'abord la guerre, le plus de navires possible. Ils s'adjoignent pour cette guerre des alliés : les Osismes, les Lexoviens, les Namnètes, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes, les Ménapes ; ils demandent des secours à la Bretagne, située en face de ces pays).

Quand César nous donne tous ces renseignements, qui ne compromettent plus, ni son avenir, ni son passé, il nous rend un grand service. Il nous montre que les Vénètes n'étaient pas seuls dans la guerre, puisque, s'il faut interpréter correctement sa phrase, d'autres vaisseaux que ceux des Vénètes ont été rassemblés chez eux à des fins militaires et ont partagé le sort commun ; il décrit l'étendue de la confédération groupée sous la houlette de l'état maritime de la côte sud de l'Armorique. Cette confédération est étrange : elle comprend des peuples riverains de la Manche et extra-armoricains : Ménapes, Morins, Ambiliates. En revanche Unelles, Coriosolites, Redones et Abrincatui font défaut dans l'énumération. Est-ce un oubli de César, ou l'occupation préventive s'est-elle faite à temps pour les empêcher de bouger ? Nous pencherions volontiers pour une omission calculée, répondant au désir de ne pas s'étendre sur l'ampleur de la révolte. César sépare les épisodes, mais sa vue analytique de la guerre est fautive ; les opérations de ses lieutenants sont simultanées et c'est toute la Gaule du Nord-ouest qui est sur pied de guerre : l'accueil fait à Quintus Titurius Sabinus et ses « gendarmes » par les Unelles et les Lexoviens est si cordial que César nomme les Gaulois de cette région « *multitudo perditorum hominum latronumque* » (multitude d'hommes et de brigands perdus de crimes) pas plus tard que dans le ch. 17. Au surplus, la Bretagne nous est située *contra eas regiones posita*. L'expression ne peut s'appliquer par référence au seul pays de Vannes actuel, mais bien plutôt à toutes les côtes de la Manche. Gageons aussi que les secours demandés par les alliés n'ont pas été refusés par les Bretons qui entretenaient, nous est-il dit au ch. 8, d'excellentes relations commerciales avec les Vénètes et tous les états maritimes.

César avait affaire à forte partie, et il le savait. Dans son récit

le futur Imperator dissimule à peine son soulagement après les inquiétudes de l'été.

Sans doute, la victoire navale le délivre d'un grand souci : les Vénètes assiégés coupés de leur arrière-pays ont été obligés de capituler. Nous irions même jusqu'à penser que l'armée romaine n'a fait qu'assiéger le port de la côte d'où les bateaux étaient sortis à la rencontre de Brutus. Et c'est dans cette ville, que se trouvaient les sénateurs et tous les notables. Si l'on accepte la description de Dion Cassius le combat était trop acharné de part et d'autre pour qu'il y ait été fait de nombreux prisonniers (16). Etant donné la mentalité gauloise les « sénateurs » auraient été les premiers à donner l'exemple du suicide pour échapper à la capture ignominieuse (17). Le blé devait aussi se trouver là, non battu, (*frumenta* et non *frumentum*, cf. Constans, p. 80 n. 1) entassé en meules parce qu'on n'avait pas eu le temps, et de le moissonner, et de le battre. En cas de victoire vénète le cycle aurait recommencé sans difficulté : les navires auraient pris à leur bord, sénateurs, population, ravitaillement, et César n'aurait plus eu qu'à remettre à des temps meilleurs la poursuite de ses insaisissables et dangereux ennemis.

Mais les circonstances qui ont amené la reddition sont purement fortuites. César a eu beau massacrer le sénat et déporter la population, « pour l'exemple », il n'en reste pas moins vrai que ses ambassadeurs, si bien vengés, étaient de qualité diplomatique douteuse. Nous pensons avoir suffisamment montré d'autre part, qu'il est exagéré de dire qu'aucun Vénète n'a pu échapper, (on peut et on doit même entendre que la population déportée n'a été que celle de la ville assiégée), et que les Romains n'avaient pas des moyens matériels assez puissants pour exploiter leur victoire jusqu'à la dernière limite. Le geste de César ne peut donc s'expliquer que par la colère.

On peut l'interpréter comme un aveu supplémentaire : la victoire de Brutus ne délivre pas pour autant César de la Confédération Armoricaïne. Quatre ans plus tard, en 52, « l'ensemble des états qui bordent l'Océan et qui se donnent le nom d'Armoricaïns :

(16) En plus des reliques assiégés n'ont pu de toute évidence être faits prisonniers que les hommes qui s'échappaient des navires coulés et gagnaient la côte à la nage. Mais le faisaient-ils ? Ils ne devaient pas avoir d'illusions sur le sort qui les attendait et Dion Cassius n'a pas dû exagérer en disant qu'ils se jetaient à la mer de désespoir devant l'ampleur du désastre.

(17) César emploie quelquefois le terme de « sénat » à propos des assemblées de notables gaulois, par exemple lorsqu'il régie une contestation entre chefs éduens (VII, 33). Il ne faut certainement pas comprendre *senatus* au sens romain du terme. Dion Cassius dit « ceux qui occupaient le premier rang » et la formule est plus heureuse. Le sénat gaulois, plutôt qu'un « sénat » était l'assemblée des anciens ou des chefs de clans, et César s'explique mieux en disant *omnes etiam graviores aetatis, in quibus aliquid consilii et dignitatis fuit*. Cf. aussi B.G. III, 17 à propos des Ebuovices et des Lexoviens.

Coriosolites, Redons, Ambibariens, Caletes, Osismes, Lexoviens, Unelles » (18) fournira 20.000 hommes à Vercingétorix.

Les Vénètes manquent à cette énumération (19) — ou s'ils ont fourni des hommes, leur contingent était numériquement très négligeable, — mais c'est, répétons-le, le seul et unique résultat important obtenu par César en 56. Dès le chapitre 16 il change de sujet de narration et se complait dans les exploits sanglants de Crassus et Sabinus avant l'hivernage chez les Aulerques et les Lexoviens et l'introduction du massacre des Tencthères au livre IV. Il n'est plus question de l'Armorique : César l'a ravagée et grandement affaiblie, mais il n'a, ni occupé tout le terrain, ni réussi une pacification complète et définitive. C'est un demi-échec.

Ces données historiques peuvent être complétées heureusement par des éléments d'information très concrets, dont nous faisons l'emprunt à une autre discipline : la numismatique.

Nous sommes d'autant plus vivement incités à faire cet emprunt que la numismatique et les textes montrent une similitude frappante dans l'interprétation négative qui en avait été donnée jusqu'à présent. En plus, ne pouvant avoir recours à l'archéologie gauloise ou gallo-romaine armoricaine qui ne fournit que très peu d'indices au sujet des Vénètes, nous pensons que l'état de fait actuel devrait éviter tout malentendu éventuel à propos du rapprochement de conclusions que nous allons opérer. On comprendra sans doute facilement que nous aurions de graves scrupules à refuser ce que, depuis très peu de temps, nous offre la numismatique.

Comme on avait en effet conclu à l'anéantissement matériel complet des Vénètes, identiquement, on avait conclu qu'il n'existait pas de monnaies vénètes parvenues jusqu'à nous. Les attributions du numéraire des trouvailles respectaient soigneusement la règle posée et le partage s'était fait à chaque fois entre Osismes, Coriosolites, Redons, Namnètes et autres armoricains, Vénètes exceptés.

Or, cette numismatique vénète vient d'être fondée : dans un article sur les monnaies celtiques des Vénètes (20). M. Colbert de Beaulieu rectifie une erreur de jugement en partant du principe qu'il est inconcevable qu'un peuple aussi riche que les Vénètes n'ait pas frappé monnaie et « n'en ait laissé aucune ». Et s'ils ont

(18) B.G. VII, 75 : *vicena universis civitatibus, quae Oceanum attingunt, quasque eorum consuetudine Armoricae appellantur (quo sunt in numero Coriosolites, Redones, Ambibarii, Caletes, Osismii, Lexovii, Unelli. La soumission finale des Armoricains n'est racontée, avec celle des Carnutes « qui saepe uerati nunquam pacis fecerant mentionem » (qui souvent éprouvés n'avaient jamais parlé de paix), qu'au livre VIII, 31, qui relate la campagne finale de l'année 52-51.*

(19) On a le droit d'émettre des doutes sur sa justesse ; parmi les peuples de l'Ouest manquent aussi les Esuviens, les Namnètes, et les Aulerques (dont les Diablintes ne sont qu'une fraction).

(20) J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Une énigme de la numismatique armoricaine : les monnaies celtiques des Vénètes in Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB), t. XXXIII, 1959, p. 5-22.*

frappé monnaie, si « en un jour », suivant l'expression de Camille Jullian, la nation entière « s'effondra dans l'esclavage et dans la mort », on est fondé à croire qu'il a dû subsister des épaves de ce grand naufrage » (21).

N'y a-t-il plutôt pas eu, à la base de l'inexistence admise des monnaies vénètes, de mauvais classements ? M. Colbert de Beaulieu s'est donc attaché en premier lieu à une recherche dont les principes et les méthodes directrices ont déjà été exposés en détail (22).

On peut dire que les résultats obtenus sont de plus en plus substantiels au fur et à mesure qu'on les examine. Il nous est impossible de résumer ou de commenter largement ici le long article de M. Colbert de Beaulieu, mais nous dirons simplement que son travail, comportant une étude technique des monnaies, une étude de leurs types et de leurs lieux de découverte, présente une argumentation extrêmement solide et inspire la plus grande confiance.

Voici, résumé en quelques points, l'essentiel de ce qui nous intéresse :

- 1) « C'est un fait remarquable que le nombre infime des trouvailles monétaires signalées sur les anciennes terres des Vénètes... La rareté des trouvailles semble bien avoir son origine dans la rareté des dépôts » (23). Or, on admet qu'antérieurement à la conquête romaine « le numéraire sortait peu des pays où il était émis » (24).
- 2) Des monnaies de billon sont présentes dans des trouvailles diverses se situant à la périphérie du territoire vénète tel qu'il est approximativement délimité (25). Ces monnaies sont attribuées par M. Colbert de Beaulieu aux Vénètes. Comme les monnaies de billon sont celles de la fin de l'indépendance on peut dire aussi que « les enfouissements ont été le plus souvent le fait d'événements de la conquête romaine » (26).
- 3) Parmi les peu nombreuses trouvailles faites sur l'ancien territoire des Vénètes, un dépôt de 32 pièces de bas-alliage de billon, trouvées en 1896 à Brech, près de Pluvigner, dans l'arrondissement de Lorient, attire l'attention. Les pièces sont tardives, c'est-à-dire postérieures aux dépôts contemporains de la conquête. Or, la

(21) *Ibid.* p. 21.

(22) Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *La numismatique celtique de la Gaule in Ogam* 29, p. 67-75 & 30, p. 97-106.

(23) J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *loc. cit.*, p. 19-20.

(24) *Ibid.* p. 8 (citant M. A. Blanchet).

(25) *Ibid.* p. 43.

(26) *Ibid.* p. 7.

trouaille de Brech est elle aussi vénète selon toute vraisemblance, bien qu'elle soit unique en son genre (27).

4) La trouaille de Brech ne comprend que des petites pièces de peu de valeur à l'époque où elles circulaient : elles devaient appartenir à un particulier. Par contre, les trouailles extérieures au territoire vénète sont constituées par des dépôts importants de grosses unités monétaires, permettant de les considérer comme les encaisses de troupes ou de commerçants selon leur importance numérique.

Cela suffit sans doute. La trouaille de Brech nous prouve clairement la circulation de monnaies vénètes postérieures à la conquête. Leur qualité inférieure peut être un signe de stagnation ou d'affaiblissement économique, mais le fait important et capital réside dans la chronologie. Si des Vénètes ont frappé monnaie après le passage de César, c'est que ce dernier, contrairement à ce que son récit semble dire expressément, n'a pas vendu à l'encan toute la population vénète. Et ceci nous paraît plus logique : est-il matériellement possible que les troupes de César aient pu la prendre en charge et en assurer le convoiement ? Si l'on admet que les Vénètes étaient un peuple prospère, riche, puissant, sans même avoir de chiffres en main, comment ne pas croire, que les habitants du pays occupé étaient infiniment plus nombreux que leurs occupants temporaires ?

Les autres dépôts fournissent de leur côté (28) des renseignements clairs sur l'issue des combats. Ils se subdivisent en deux groupes nettement distincts :

Le premier groupe s'étale dans une direction est-nord-est : Vannes (3 statères trouvés séparément), Nantes (1 division vénète), Pipriac (environ 600 monnaies vénètes) (29), La Noë-Blanche (environ 60 pièces), Amanlis (10.000 pièces vénètes et redons), Saint-Pierre-de-Plesguen (1 statère vénète parmi 1200 pièces), Saint-Malo ou environs (1 division vénète).

Le deuxième groupe, moins important, part dans la direction ouest-nord-ouest : Carhaix (1 statère vénète), Monts d'Arrée, arron-

(27) Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *loc. cit.* p. 10-14 et p. 47-51, et pl. II, 52-69. Le type A de Brech, tel que le nomme l'auteur, se retrouve dans des monnaies trouvées à Rozel, dans l'île de Jersey, et permet la datation car dans la trouaille de Rozel se rencontrent des pièces romaines intruses de 39 a. C. (Octave et Antoine). La trouaille de Brech est donc de la première moitié du I^{er} siècle a. C. L'origine du type peut être déterminée tout aussi facilement. On le retrouve dans une monnaie de billon osismienne (n° 12 de la trouaille de Carantec, 1910). Cf. *Les petits billons du nord de l'Armorique* in *Annales de Bretagne (Notices d'archéologie armoricaine)* p. 330 et pl. A, 23-26. Les numéros 51 et 53 de la planche II de SHAB sont aussi une imitation tardive de 23 et 25 *Ann. de Bret.* pl. A. II y a donc à Brech une imitation générale des monnaies osismiennes de petit module en circulation en temps de paix et à « usage géographique limité » ; cf. *Ann. de Bret.* p. 335. Les pièces de Brech sont d'ailleurs d'une « facture négligée » (SHAB, p. 50).

(28) La liste des dépôts est dressée d'après la carte et le commentaire de M. Colbert de Beaulieu, *loc. cit.* p. 32-33.

(29) Cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *La trouaille de monnaies vénètes de Pipriac* in *Revue Beigé de Numismatique*, t. 29, 1953, p. 31-62 et pl. L'auteur étudie 127 monnaies dont 122 habiles parmi lesquelles il a reconnu 45 coins différents.

dissement de Chateaulin (?) (1 statère vénète), Penmarc'h (1 statère d'argent allié vénète).

Laissons maintenant un instant la parole au numismate qui vient de dresser la carte des dépôts en considérant le réseau routier gallo-romain, héritier des routes gauloises :

« L'examen sur la carte de ce schéma routier des Vénètes permet le rapprochement des trop rares trouailles connues jusqu'ici avec les voies, afin de vérifier : 1° si la fuite présumée des Vénètes était rendue facile en direction de l'est et du nord-est, vers la cité des Redons ; 2° quelles routes sont susceptibles d'avoir été empruntées par les guerriers en retraite ; 3° d'où venait la poussée romaine.

La fuite des Vénètes était assurément facile dans les directions indiquées. La trouaille de Pipriac, jalonnant l'itinéraire de Rieux à Rennes, sur la rive droite de la Vilaine, correspond à ce que nous attendions. Quant au dépôt de la Noë-Blanche, sur la route de Nantes à Rennes et à celui d'Amanlis, ils montreraient que la poussée romaine se produisit à partir du pays namnète vers le nord et refoula des contingents vénètes, redons et celui d'une peuplade encore indéterminée (auteur du type à l'octopède) » (30).

Il est possible, après tout ceci, de tenter une reconstitution approchée, mais ayant des chances sérieuses d'être exacte, des événements, en particulier de ceux postérieurs à la défaite. Les deux paragraphes que nous venons de citer sont très suggestifs. On remarquera même que la direction nord-est de la fuite principale aboutit au centre névralgique de la rébellion : le pays des Unelles, derrière les collines de Normandie. Nous ne voulons pas trop insister sur cette remarque, un tant soit peu hypothétique, mais il n'empêche que les dépôts « militaires » ne sont pas à l'ouest, mais à l'est du pays vénète (31).

Dans un certain sens ils vont même jusqu'à compléter les indications de César puisqu'ils montrent que les Redons (le contraire aurait été surprenant) faisaient aussi partie de la coalition. Les dépôts nous intéressent au même titre que la trouaille domestique de Brech et nous considérerons qu'ils ont été faits par des troupes en fuite, sinon des équipages ayant abandonné leurs navires et, tentant de rejoindre un centre de résistance. Quant au fait que nous n'ayons pas chez les Vénètes d'immenses trésors semblables à ceux des Coriosolites ou des Osismes, il peut s'expliquer, selon M. Colbert de Beaulieu que nous suivrons sur ce point, par le naufrage de la flotte : les Vénètes auront embarqué leurs gros trésors militaires qui reposent maintenant au fond de l'Atlantique ; ou bien encore, l'argent qui se trouvait dans l'oppidum assiégé a été saisi par César et fondu (les deux éventualités sont simultanément possibles).

On a le choix par conséquent, pour les dépôts, entre deux attributions : ou bien aux troupes de terre, peu nombreuses chez un peuple de marins, ou bien aux équipages de quelques bateaux. Mais le résultat est toujours identique : le fait est que les reliquats militaires ne sont pas si nombreux que César veut bien le prétendre. Au moins y a-t-il eu des exceptions et la défection des Vénètes à Alésia s'explique peut-être moins par le manque d'hommes que par le manque de chefs.

(30) *loc. cit.* p. 33.

(31) *loc. cit.* p. 20-21.

Il convient enfin, toujours à propos des dépôts, de se demander pourquoi ils ont été faits aux endroits où ils se trouvent. On se remettra en mémoire que :

— César n'avait pas assez de cavalerie pour une poursuite rapide.

Les opérations militaires de César et de Sabinus se sont déroulées simultanément (32).

— Après la guerre des Vénètes César se rend chez les Ménapes ; il quitte donc l'Armorique après avoir sans doute fait sa jonction avec les troupes de Sabinus et récupéré celles de Crassus. Il ne reviendra que pour hiverner, non pas chez les Vénètes, mais chez les Lexoviens et les Aulerques, ayant essayé une défaite probable chez les Morins et les Ménapes (Dion XXIX, 44).

Ne peut-on pas supposer à bon droit ceci ? :

Les Vénètes fuyant sur terre (c'est-à-dire sans préjudice de ceux ayant pu s'enfuir avec leurs bateaux) sans être trop inquiétés auront appris en cours de route le désastre de Viridovix battu par Sabinus, et, sachant que César était sur leurs talons, auront enterré immédiatement leurs équipements militaires, leurs encaisses, et se seront dispersés.

En conclusion, il est nécessaire d'admettre que :

1°) César n'a pas détruit tous les navires vénètes.

2°) Ces navires vénètes et leurs équipages, ainsi que quelques troupes de terre, ne doivent pas être inclus dans la reddition inconditionnelle.

3°) Il est probable qu'en très grande partie les hommes en état de porter les armes aient été tués ou faits prisonniers, mais on ne saurait en déduire arbitrairement que toute la population a été vendue à l'encan.

César est une fois de plus pris en flagrant délit de mensonge et de déformation, et une bonne partie des problèmes concernant de près ou de loin les Vénètes est à reconsidérer (33).

Rennes 1954.

(32) E.G. III, 20 : *Sic, uno tempore et de navali pugna Sabinus et de Sabinii victoria Caesar certior factus...* « Ainsi, en même temps Sabinus apprit le combat naval et César la victoire de Sabinus ».

(33) Pierre MERLAT, *Note sur une base consacrée à Neptune trouvée près de Douarnenez (Finistère)* in *Gallia*, t. X, 1952 [1953], p. 67-75, attribuée à une corporation de naviculaires citoyens romains l'inscription sur la base consacrée à Neptune Hespéride et découverte à Douarnenez en 1948. La dédicace, datée de la fin du I^{er} siècle ou du II^e siècle p. C. permettrait de conclure à un renouveau d'activité maritime et selon M. Merlat ceci cadrerait assez mal avec la destruction complète des Vénètes par César. Mais l'inscription ayant été découverte dans l'ancien territoire présumé des Osismes il faudrait plutôt admettre que la vocation maritime et commerciale de la côte sud n'a pas été définitivement anéantie. Les bateaux des Osismes ayant aussi été détruits semble-t-il par César l'argument serait donc applicable aux Vénètes par analogie.

Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques II

par

Paul QUENTEL

6. — MENECH'I.

Menec'hi, « refuge, lieu d'asile », souvent écrit *minihi* ; est généralement expliqué aujourd'hui comme remontant à un bas-latin *monachia*. C'est ce qu'enseigne Loth, *Chrestomathie Bretonne*, p. 151. Saint Mieux, qui a soutenu cette dernière étymologie à propos du nom *Minihic*, près de St Malo, au cours d'une suite d'articles sur les noms de lieux du Clos Poulet (« De la formation des noms de lieux du Poulet », in *l'Herminette*, 1904-1905), en a conclu que « le mot est d'une formation assez récente et d'un emploi assez spécial, sans doute analogique » (op. cit., 1905, p. 78). Comme la thèse générale de Saint Mieux est que les noms bretons font défaut dans la région considérée, le lecteur est porté à déduire des observations de cet auteur que le nom est bas-latin de Gaule, et que la finale *-ic* avait été ici emprunté à des voisins bretons. Loth, qui a ouvert les colonnes de la *Revue Celtique* à Saint Mieux (Loth-Saint Mieux, « A propos des noms de lieux du Poulet », *Rev. Celt.* 1911), et réfuté quelques interprétations de l'auteur malouin, n'a cependant pas relevé les conclusions de ce dernier concernant *menec'h*. Un fait qui est bien certain cependant, c'est que le mot est d'origine insulaire.

Manac'h, le mot breton qui a le sens de moine, est incontestablement d'origine latine, comme la plupart des mots celtiques concernant la vie ecclésiastique. Il représente *monachus*, peut-être *manachus* pour *monachus*. On retrouve sous la forme *manach* ce même emprunt dans les autres langues celtiques. Le vieil irlandais le connaît déjà (« du *manach* *Drommo Lias* », *Thesaurus Paleohibernicus*, II, 2, 38, 19), ainsi que son féminin *manachess*, nonne (*Vie trip. de St Patrick*, 104, 22). Le vieux-gallois a de même *manach*, comme le cornique.

Quant au mot *menec'h*, il peut fort bien représenter un bas-

latin *monachia*. Pedersen est, lui aussi, porté à voir dans la finale *-i* des mots du type gallois *caledi*, dureté, une désinence empruntée au bas-latin (*Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen*, II, 18). Mais une autre explication est possible. Le gallois atteste cette même désinence *-i* dans des toponymes nombreux, dont la finale ne peut dériver d'un bas latin *-ia*. C'est le cas de noms de fleuves ou rivières comme *Anghidh*, *Brefi*, *Cedh* (cf. R.J. Thomas, *Enwau afonydd a nentydd Cymru*, Cardiff 1938, p. 126-127), d'un nom comme *Eryri*. Dans certains de ces toponymes *-i* rend la notion de « pays de, domaine de », comme cela est le cas dans *Cydweli*, *Cedweli* (Carmarthenshire), « domaine de Cadwal ». Or le sens premier de *menec'hi* est sans conteste « domaine de moine(s) », d'où « lieu de refuge », tandis que *manac'h-ti*, que connaît également le breton, a le sens un peu plus restreint de « maison de moine ». *Menec'hi* peut également contenir cette même finale britannique que l'on trouve dans *Cydweli*, *Eryri*.

Quoi qu'il en soit, et ce qu'il y a lieu de souligner, c'est que les *menec'hi* de Bretagne sont d'origine insulaire. En effet, le vieux-gallois possède lui aussi *menec'hi* qui désigne deux localités dans le *Liber Landavensis* (*menec'hi*, 124-126 ; *Lan menec'hi*, p. 159). Et le cornique atteste *meneghi* représenté dans un nom de lieu comme *Mennai* (R.M. Nance, *A Guide to Cornish place names*, s.d., p. II ; du même, *Cornish-English dictionary*, p. 108).

Le *Minihic*, près de Saint Malo, comme les différents *minihic* bretons, est un nom qui remonte à l'immigration. Il y a du reste dans le Poulet, contrairement à ce qu'enseigne Saint Meux, quantité de noms bretons. Ceux-ci seront l'objet d'un autre article.

7. — Le nom propre KENTEL.

Les linguistes qui ont étudié les noms de lieux du Sud-Ouest de l'Angleterre voient dans le nom propre *Kentel*, qui apparaît dans différents noms de lieux du Devon et du Dorset (*Kentisbeare*, en 1212 *Kentelesbere*, Devon ; *Kentelbroch*, *Kentelsmore*, circa 1200 ; *Kenteleswurth*, 1236, *-worthe*, 1431, Dorset) un nom saxon, non attesté par ailleurs, dérivé de *Coenta*. Ekwall a adopté cette conclusion dans son *Concise Oxford Dictionary of English place-names*, p. 260. La présence de la nasale ne permet pas, en effet d'identifier ce nom au *Ketell* scandinave qui apparaît dans d'autres régions d'Angleterre (pour ce nom, cf. R. E. Zachrisson, *OE. Ciel, Cytel, Cetel and Oskand, ketell in English place-names*, in *Germaniska Namnstudier tillägnade Evald Lidén*, p. 209-215).

Dans ma causerie sur *Les données de la toponymie du Devon en fonction de l'émigration bretonne en Armorique*, reproduite dans *Annales de Bretagne*, 1952, II, 337 sq., j'avais, tenant compte que la plupart des rares noms de lieux du Devon (comme ceux du Dorset, qui faisait partie de l'ancienne Domnonée) où apparaît un mot celtique sont hybrides, que, d'autre part, le nom d'homme *Kentel* est porté par des Bretons, qu'un nom saxon *Kentel* enfin, n'est pas attesté par ailleurs, conclu que le nom propre en ques-

tion des toponymes anglais devait être celtique. Après la publication de cette causerie, M. Francis Gourvil m'a opposé (dans une lettre personnelle) le fait que le nom *Kentel*, bien que porté par des Bretons, n'apparaissait pas dans les chartes de Bretagne et indiqué qu'à son avis, ce nom devait être considéré comme germanique.

L'absence du nom *Kentel* dans les chartes n'est pas une objection majeure. Plusieurs des noms bretons découverts ces dernières années dans un manuscrit du Vatican et analysés par M.J. Vendryès (*Etudes Celtiques*, III, p. 144) ne figurent pas dans les chartes. On peut supposer qu'il y en a d'autres.

Mais la toponymie bretonne apporte une confirmation de ce que j'avais avancé. Dans la partie est de Pleudihen (Côtes-du-Nord) il existe un petit bois qui déborde sur l'Ille et Vilaine et qui s'appelle encore aujourd'hui « *Coet Quentel* » (*Quentel* = *Kentel*). Il est courant de faire suivre le mot *coet*, breton moderne *koat*, d'un nom de personne, cf. *Koat Elowri* (*Caouennec*, Côtes du Nord), *Koat Even* (Plouaret), *Koat Gwilhou* (Langoat), etc... Or, le breton n'est plus parlé à Pleudihen depuis le XI^e siècle ; et, à cette date, les patronymes bretons étaient pour la plupart identiques à ceux d'Outre-Manche. Constatation d'autant plus intéressante que Pleudihen se trouve situé dans l'ancienne Domnonée bretonne et que le deuxième élément de *Kentelesbere* représente le vieil anglais *bearu*, bosquet, si bien que le toponyme du Devon et celui de Pleudihen ont pratiquement le même sens.

De ce qui précède, on peut tirer un renseignement sur le britannique de la Domnonée anglaise. La grosse masse des émigrants bretons (mais non la totalité, il s'en faut) provenait sûrement de cette région. Et l'on sait, d'autre part, que, par ses traits généraux, la langue bretonne se rapproche davantage du cornique que du gallois. Or, en irlandais, comme en gallois, un *-nll-* ou *-ntr-* original perd sa nasale, cf. vieux irlandais *eter*, « entre », irlandais moderne *eidir*, vieux gallois *ihr*. Mais le cornique, qui conserve la nasale, a *yntre* de même que le breton qui dit *entre* (*etre*, en breton moderne a perdu l'*n* du fait de l'accent). Pareillement, à **kanllon* répond l'irlandais *déal*, chant, gallois *cathl*, id., breton *kenel*, leçon. On peut inférer de l'existence de *Kentel* dans le Devon et le Dorset que la nasale de *-nll-* y subsistait, comme en cornique, et comparer cette conclusion à celle que tire Kenneth Jackson d'autres faits : « We may conclude... quite tentatively that Dorset was a border district where we may expect to find characteristics of primitive Welsh side by side with those of primitive Cornish ; and, possibly, that the same is true of parts of Devon though there the likeness of primitive Cornish is certain to have been far greater » (K. Jackson, *Language and history in early Britain*, Edinbourg, 1953, p. 11).

8. — HER.

L'adjectif *her*, vieux breton *hifr*, moyen breton *hez*, est bien connu au sens de « hardi ». Mais son emploi métaphorique, en

toponymie, est à signaler. Il semble avoir embarrassé le Chanoine Pérénnès qui fait suivre le nom de lieu hybride « Coat hardi », à Lambazellec, d'un point d'interrogation (*Dictionnaire topographique du Finistère*, p. 10).

En toponymie, *her* a le sens d'« élevé, qui domine » : *Herpin*, nom de rocher élevé et pointu, près de Cancale et devant Pléneuf, « le Haut Herpin », entre Saint Denoual et Landebia, dans l'Est des Côtes-du-Nord, sont pour *her penn*, « tête haute » (1). On trouve le mot tout naturellement devant *melin*, moulin, aujourd'hui *milin*, dans de nombreux toponymes *Hervelin*. *Mein her* est le nom de rochers de l'archipel Ouessant-Molène (Cuillandre, *Toponymie de Ouessant-Molène*, Paris 1949, p. 90). On relève du reste les toponymes français *Boishardy* (Brehand, Côtes-du-Nord), *Le Bois Hardy* (Saint Hervé, Côtes du Nord), peut-être traduits du breton, comme le nom d'homme *De Boishardi*, bien connu dans l'histoire bretonne : *Hercoet* « homme noble », est en effet attesté (cf. E. Brebel, *Essai historique sur Pleudihen*, Rennes 1916, p. 62).

Pour l'idée, cf. l'anglais *bold*, « hardi », dans des expressions comme « a bold rock, a bold headland », « un rocher abrupt; un promontoire à pic ».

9. — SPAN.

Un plateau rocheux situé entre le Four et l'Île Vierge porte le nom de *Ar span* (Guilcher, *toponymie Four Île-Vierge*, Paris 1952, p. 18), dont le sens n'est plus compris aujourd'hui.

Le breton connaît par ailleurs le substantif *span* au sens de « cessation » dont un dérivé *spanaenn* a le sens d'accalmie. En cornique *spaven*, *span* a le sens d'accalmie, tranquillité. Le vocabulaire cornique donne *spauen mor*, *equor*. Or cette langue possédait un dérivé *spanell*, qui est encore employé en anglais de Cornwall au sens de « partie calme de rocher autour duquel passe la marée » (R.M. Nance, *Cornish-English Dictionary*). Le sens de *Ar span* est sûrement très proche de celui du cornique *spanell*.

St Servan 1954.

(1) J'ai relevé « La Herpinière » en Anjou, mais n'en connais pas les anciennes formes.

EPONA - RHIANNON - MACHA *

II. - Autres documents celtiques

par

Jean GRICOURT

Dans un précédent article, nous avons montré comment au mythe de Rhiannon, équivalent brittonique d'Epona, correspond en Irlande celui de Macha (1). Nous avons résumé comme suit l'essentiel de ce qui, au premier regard, est commun aux deux légendes : « une course, plus ou moins équestre et rituelle, oppose un roi et une déesse de la prospérité venue de l'Autre Monde. Celle-ci l'emporte mais disparaît, regagnant plus ou moins définitivement l'au-delà. Une naissance compense cet effacement et n'est pas non plus sans quelque rapport avec la gent chevaline. Cette naissance est double ». Le reste de l'article tendait à montrer que la déesse-jument est du type de ces Mères, héritières de la Grande Déesse préhistorique, auxquelles les rois s'accouplent à dates fixes — ici, Samain, le Jour de l'An celtique —, pour assurer chaque fois à leur peuple une nouvelle année de prospérité. Le caractère archaïque de ces conceptions, la nature plus ou moins chevaline de la déesse, et le lien de la légende dans les deux traditions, à un très important dieu de l'Océan et des morts, peut-être panceltique, nous invitaient à rechercher ailleurs les traces de mythes semblables.

Avant d'étendre la recherche à des peuples non celtiques, il convient d'examiner encore quelques textes gallois et irlandais, où il semble que l'on puisse retrouver tout ou partie du même thème.

On a de la très curieuse Conception de Cuchulainn trois versions qui se ramènent en gros à deux. Il n'est pas possible de concilier celles-ci (2). L'histoire appartient au cycle d'Ulster et l'on y re-

* Voir *Ogam* n° 31. On trouvera ici de nombreux renvois à cette première partie pour lesquels nous avons cru pouvoir nous dispenser de donner de fastidieuses références.

(1) Pour l'identification de Rhiannon avec Epona, rappelons que nous sommes tributaire de H. HUBERT, *Le mythe d'Epona Mélanges Vendryès*, Paris 1925, p. 187 sqq (ou *Divinités gauloises*, Mâcon 1925, p. 21 sqq) et de R. VAILLANT, *Epona-Rigantona*, in *Ogam*, 1951, n° 17, p. 190 sqq, 1952, n° 18, p. 200 sqq, et 1953, n° 27, p. 31 sq.

(2) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *L'épopée celtique en Irlande (Cours de littérature celtique t. V)*, Paris 1892, p. 22 sqq (trad. L. DUVAU); traduction récente dans *Ogam*, 1952, n° 23, p. 273 sqq, et 1953, n° 25-26 p. 313 sqq. C'est cette dernière que nous citons. Une version (*LU-Eg. 1*) est donnée à la fois par le *Lebor na h-Uidre* et le *Ms Egerton 1782* du British Museum. L'autre, *Eg. 2*, ne nous a été conservée que par ce même manuscrit.

trouve le héros de l'aventure de Macha, *Conchobar*, dont nous avons indiqué que la littérature irlandaise le dépeint systématiquement comme un « roi annuel » et un dispensateur de la fécondité, le modèle même du souverain qu'on s'attend à voir accomplir un rite de hiérogamie.

Conchobar donc, et quelques-uns de ses guerriers se lancent un jour, dans leurs chars, à la poursuite d'une bande d'oiseaux qui dévaste la plaine d'Emain Macha. Ces oiseaux sont dans *Eg. 2* les avatars de Dechtire, sœur (ou demi-sœur) de Conchobar, et des cinquante jeunes filles avec lesquelles elle était partie, sans crier gare, trois années auparavant. Dans *LU-Eg. 1*, les oiseaux sont anonymes, au nombre de neuf vingtaines, et Dechtire est assise dans un char, aux côtés de son frère à qui elle sert de cocher.

À la tombée de la nuit, les oiseaux disparaissent. Les Ulates trouvent refuge dans une maison magique où ils sont magnifiquement reçus. La maîtresse de maison et ses suivantes ne sont autres, pour *Eg. 2*, que Dechtire et ses compagnes ayant repris forme humaine. Conchobar qui l'ignore demande à user envers son hôtesse de ce droit du seigneur qui est sa prérogative bien connue. Dechtire obtient un sursis, étant en mal d'enfant. Dans la nuit, elle accouche d'un garçon qui ressemble cependant à Conchobar, lequel n'apprend que le lendemain qu'il était reçu par sa sœur. L'enfant, Setanta, le futur Cuchulainn, est emmené à Emain où il sera nourri avec Conall le Triomphateur par la mère de celui-ci, et élevé conjointement par les plus grands des Ulates. Il n'est plus du tout question de Dechtire.

La version *LU-Eg. 1* est plus compliquée. Conall y est adulte déjà. La maîtresse de maison enfante également un fils dans le cours de la nuit, mais elle n'est évidemment pas Dechtire. Celle-ci, dont on se souvient qu'elle était venue avec Conchobar, l'assiste dans ses couches. « Devant la porte de la maison était aussi une jument qui mit bas deux poulains ». La maison disparaît avec le jour et il n'est plus question des oiseaux ni de la mère. Les Ulates « s'en revinrent à Emain, emmenant l'enfant et la jument avec ses poulains ». De ceux-ci qui seront plus tard les célèbres chevaux du char de Cuchulainn, il avait été dit plus haut qu'on les donnait à l'enfant pour jouer, dès sa naissance. Dechtire élève le garçon qui, devenu « grand », tombe malade et meurt. À partir de ce moment, les choses se compliquent singulièrement. Au retour des funérailles, Dechtire est « visitée » par le dieu Lug qui se présente à elle sous forme d'un moucheron qu'elle avale en buvant. Dans le courant de la nuit, Lug lui révèle son identité. Il lui apprend aussi qu'il est l'enfant qu'elle a élevé sans succès et qui va renaître d'elle sous le nom de Setanta ; et encore que c'est lui qui l'avait enlevée avec ses cinquante compagnes, sous forme d'oiseaux. — retour assez inattendu à la version de *Eg. 2*. Les Ulates, cependant, sont contrariés de la grossesse de Dechtire, à qui on ne connaissait pas de mari. Ils avaient peur que Conchobar ne fût l'auteur de ce méfait, lorsqu'il gisait ivre auprès de sa sœur dans la maison. (Et peut-être faut-il comprendre « dans la maison magique », ce que les commentateurs n'ont pas remarqué parce qu'ils prenaient à la lettre la durée de la croissance du premier enfant : trois lignes après avoir été déclaré « grand », il est cependant encore appelé « nourrisson »). On fiance Dechtire à Sualtam. Elle se fait avorter, recouvre la virginité et devient alors enceinte des œuvres de

son mari. Setanta lui naît dont il est dit qu'il est « le fils des trois années » (les trois incarnations successives).

On a toutes raisons d'accueillir avec quelque suspicion un dénouement aussi compliqué. La comparaison avec d'autres schémas de légendes montrera qu'on a développé dans le temps des actions dont on ne pouvait plus comprendre la simultanéité mythique, mais dont on ne pouvait non plus se débarrasser complètement. Ainsi s'expliqueront ces rebondissements bien inutiles, l'enfant pouvant être Setanta dès la maison magique, comme dans la version *Eg. 2*. Pour parler plus clairement, le premier rebondissement, on nous le concédera volontiers, vient de ce que, dans *LU-Eg. 1*, Dechtire n'est pas le principal des oiseaux poursuivis, mais le cocher de Conchobar. On ne pouvait, dans ces conditions, la faire accoucher de Setanta comme dans *Eg. 2*. Cependant, la tradition voulant qu'elle fût la mère et non une autre, force était de recourir à cet artifice plutôt grossier, supprimer l'enfant encombrant et le faire renaître de Dechtire elle-même. Mais pourquoi ce nouveau recul que représente l'avortement volontaire de Dechtire ? Disons tout de suite qu'il vient de ce que, à l'époque où fut rédigée l'histoire dans l'état où elle nous est parvenue, on ne pouvait plus comprendre que Dechtire soit en même temps enceinte d'un dieu, Lug, et d'un humain, Conchobar sans doute plutôt que Sualtam qui n'est dans l'affaire qu'un prête-nom, un étranger (3) complaisant, qu'on est bien heureux d'avoir sous la main pour se débarrasser d'une « jeune fille avec enfant » qui compromet l'honneur de la collectivité entière.

Mais sachons nous contenter, pour l'instant, de relever ce qui, dans l'une ou l'autre version de la *Conception de Cuchulainn*, montre que l'on a bien affaire au type de légende étudié dans notre premier article.

Et d'abord, nous ne savons pas qu'on ait jamais remarqué le caractère de « mythe de Samain » du double récit. Les oiseaux maléfiqes que pourchassent les Ulates appartiennent bien à la faune de Samain. La description qu'en donne *LU-Eg. 1* est classique : « ...réunis deux à deux par une chaîne d'argent... A la tête de chaque vingtaine étaient deux oiseaux bigarrés réunis par un joug d'argent ». C'est le type même des oiseaux qui s'envolent des *sidh* ou des lacs le jour de Samain dans de très nombreux textes (4) et auxquels Cuchulainn aura un jour l'imprudence de donner la chasse (5). C'est donc bien un séjour dans l'au-delà qu'ont accompli Dechtire et ses compagnes. Les dégâts terribles causés par les oiseaux ne sont qu'une forme des ravages occasionnés par

(3) Son nom est étranger à la phonétique irlandaise. Cf. M.-L. SJCESTEDT, *Légendes épiques irlandaises et monnaies gaéloises ; recherches sur la constitution de la légende de Cuchulainn*, in *Études Celtiques*, I, 1936, p. 54 sqq.

(4) S. CZARNOWSKI, *Le culte des héros et ses conditions sociales*, Paris, 1919, pp. 135, 160 et 332.

(5) H. D'ARBOIS, o.c., p. 178 (*Maladie de Cuchulainn*) ; S. CZARNOWSKI, o.c., p. 160 compare ces oiseaux à ceux qui nous intéressent.

les esprits au monde des mortels, toujours à la même date, et qui prennent vite figure de cataclysmes, si l'on n'y met le hola (6). Le dieu Lug qui a enlevé Dechtire, c'est essentiellement ici ce maître mystérieux de l'Autre Monde que le roi Conn va trouver un jour dans son palais féérique (7). A ce palais, qui disparaît avec ses hôtes habituels dès l'instant où a été accompli ce qui devait être, on a pu assimiler sans peine la maison magique qui, dans les deux versions de la Conception, s'agrandit et se remplit de victuailles et dans *LU-Eg. 1*, s'efface au jour comme par enchantement. Quant aux trois années qu'a duré l'absence de Dechtire, elles ne feront pas difficulté dans l'interprétation festive cyclique que nous avons proposée du mythe : on sait que la fête de Samain, comme d'autres d'ailleurs, avait fini, en plus d'un endroit par n'être plus célébrée officiellement que tous les trois ans (8). C'est une randonnée à travers toute l'Irlande que Conchobar et ses guerriers ont accomplie à la suite des oiseaux : le narrateur naïf de *LU-Eg. 1* a éprouvé le besoin de la rendre plausible en expliquant qu'il n'y avait alors « ni fossé, ni mur, ni clôture... en Irlande en ce temps-là ». Cette course folle évoque un autre récit de Samain (où l'on retrouve par ailleurs l'ivresse dans une maison magique, mais avec un sens différent), *l'Ivresse des Ulates* (9). Mais surtout, *LU-Eg. 1* date le récit en toutes lettres, dès le début : « Un jour que les nobles guerriers d'Ulster réunis à Emain Macha autour de Conchobar... ». Or, nous savons que « l'usage était que les trois jours avant Samain et les trois après, les Ulates étaient réunis et mangeaient dans le palais de Conchobar » (10). L'emploi du temps mathématiquement réglé de Conchobar veut que, le reste de l'année, il soit l'invité de chacun de ses nobles à son tour.

Les différents tableaux du drame sont bien ceux qu'on a relevés comme caractéristiques du mythe étudié. Une course a lieu avec une déesse-mère venue de l'au-delà, et c'est la déesse qui l'emporte jusqu'au moment où elle consent à se laisser rattraper. Il y a en effet tout un côté « abondance magique » qui appelle cette qualification de déesse-mère. Dans *Eg. 2*, Dechtire offre à Bricriu, délégué par son roi, un manteau de pourpre brodé d'or. Et, en prenant congé, Conchobar pourra chanter :

« Elle m'abrita avec mes sept chars,
Chassa le froid de mes chevaux,
Nous nourrit avec tous les guerriers
Et nous donna un trésor, Setanta ».

Dans *LU-Eg. 1*, mêmes circonstances : « à peine y étaient-ils (dans la maison)... qu'il leur arriva toutes sortes de nourritures et de mets, communs ou rares, connus et inconnus, si bien qu'ils n'eurent jamais si plaisante soirée », et encore : « ils eurent à manger et à boire et ils furent ivres et ils avaient leur content ».

(6) M.-L. SJOESTEDT, *Dieux et héros des Celtes*, Paris 1940, p. 75.

(7) H. D'ARBOIS, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique* (Cours..., II), Paris, 1884, p. 302 sq.

(8) S. CZARNOWSKI, o.c., p. 111.

(9) M.-L. SJOESTEDT, o.c., p. 73 sq.

(10) H. D'ARBOIS, *L'épopée...*, p. 9 (*Naissances de Conchobar*).

Le rite de hiérogamie est de même resté très transparent. Dans *Eg. 2*, Conchobar demande à coucher avec l'hôtesse qu'il ne sait pas être Dechtire. Celle-ci obtient un sursis, étant en mal d'enfant. Cependant, le garçon dont elle accouche quelques instants après ressemble à Conchobar ! Maladresse du conteur qui n'a pas su effacer les traces du vieux rite, mais pas sans doute pudeur d'influence chrétienne : on aurait alors supprimé la mention des « propositions déshonnêtes » du roi à la maîtresse de maison. Disons tout de suite qu'il s'agit bien plutôt de la perte du sens d'un mythe ; on n'arrivait plus à comprendre comment l'accouplement de Conchobar avec la déesse pouvait être suivi d'effet immédiat. Il en devait pourtant bien être ainsi, et c'est pourquoi nous avons parlé de rituel (et non plus simplement de légende plus ou moins littéraire et sans attaches avec la réalité), en abordant une première fois cette très importante question, sur laquelle nous reviendrons longuement.

On se souvient que dans la légende de Macha, cette déesse demandait également un sursis à Conchobar. Il ne s'agissait pas d'accouplement, mais seulement de la compétition avec les chevaux du char royal, et cependant, infiniment moins galant que dans la *Conception de Cuchulainn*, Conchobar refusait catégoriquement le sursis. Connaissant bien Conchobar de réputation, nous avons été amené à flairer sous cette histoire, également une contestation d'un refus de soumission au « droit du seigneur ». Le passage cité de *Eg. 2* nous autorise grandement à le faire. Chacun à sa façon, les deux conteurs ont ainsi esquissé la description du rituel bestial qui indignait Giraud de Cambrie. Ils n'ont pu cependant en effacer toutes les traces qui se complètent heureusement. De même, on a vu les rédacteurs de *LU-Eg. 1* montrer le bout de l'oreille en révélant quels soupçons pesaient sur la « moralité » de Conchobar (11).

Dans la nuit qui suit immédiatement la course, la déesse accouche donc. La naissance n'est pas ici non plus « sans quelque rapport avec la gent chevaline » : dans *LU-Eg. 1* tout au moins, un jument pousse l'esprit d'imitation et la complaisance jusqu'à mettre bas au même moment deux poulains qui seront les chevaux célèbres de Cuchulainn. Cet unisson dans la maternité donne évidemment à songer à un dédoublement parfaitement classique. Il évoque immédiatement le cas de Rhiannon et de la cavale de Teyrnon. Tel a dû être bien souvent le lot des divinités qui hésitaient entre l'aspect humain et une forme animale. Ajoutons que c'est cette coïncidence, qui ne saurait être fortuite, qui a attiré notre attention sur la légende (12). La naissance est double en ce sens que d'un côté naît un humain et de l'autre des poulains ; mais cet à-peu-près ne saurait suffire, car cela fait quand même bien trois nouveaux-nés. Nous reprendrons dans un instant cette question, car il y a selon nous, tout lieu de croire que la naissance était bien double, dans toutes les acceptions du mot.

Comme Macha, Derriu, et Rhiannon plus ou moins, on a vu que Dechtire dans *Eg. 2* et la mère anonyme de *LU-Eg. 1* dispa-

(11) M.-L. SJOESTEDT, o.c., p. 84, accueille complaisamment cette éventualité.

(12) Comme elle a frappé le traducteur d'Œgum (n° 25-26, p. 314) qui invite à la comparaison.

raissent après l'accouchement, qu'il n'est plus question d'elles. Cette circonstance aussi devait être fondamentale, et c'est pourquoi elle s'est maintenue dans *LU-Eg.* 1. Elle s'y est opposée à une volonté de conserver Dechtire, tout à fait contraire au déroulement normal de la légende, conduisant à une impasse. Le dédoublement de la mère et la suppression du premier enfant sont donc les maillons initiaux d'une chaîne de bouleversements maladroits mais devenus indispensables.

Un point qui semble faire difficulté, par contre, c'est le rattachement du mythe à un dieu de l'Océan et des morts. On a sans doute déjà remarqué qu'une bonne part des fonctions et des attributs de Lug étaient ceux de Manannan, en tant que dieu de l'Autre Monde surtout (13). Cette ressemblance est insuffisante cependant pour permettre d'envisager d'emblée un glissement ou une substitution de personnalité. Dès qu'on touche à la geste de Cuchulainn, il convient d'observer la plus grande circonspection. Des éléments nombreux y figurent qui ne sont pas irlandais (14). La popularité du personnage a incité plus d'une fois à prendre des libertés avec la matière de sa légende (15). On est en droit d'admettre la possibilité de nombreux brassages de celle-ci. Rien cependant n'autorise à en reconnaître un dans le cas présent du dieu Lug. Le contenu de la *Conception de Cuchulainn* nous a fourni suffisamment de points de comparaison solides pour nous épargner de recourir à une solution de facilité. On verra par la suite que les légendes parallèles d'autres peuples ne mettent pas toujours en scène un dieu marin. L'examen du cas des chevaux de Cuchulainn va cependant nous ramener vers l'élément liquide et son dieu, en même temps qu'il nous permettra de discuter de la dualité de la naissance.

Remarquons d'abord qu'il y a toute apparence, qu'à l'instar de son cousin grec, le Poséidon celtique ait été, avant de se limiter plus ou moins complètement à sa spécialité classique, un dieu de toutes les eaux, douces ou salées, et peut-être même des premières surtout. Sur le continent où les territoires éloignés des mers, nombreux, permettent de juger plus sainement de la situation que dans les îles d'Irlande ou de Bretagne, l'association avec les sources, les

(13) J. MARX, *La légende arthurienne et le Graal*, Paris 1952, p. 199, définit ainsi Manannan : « (le) grand dieu irlandais de l'Autre Monde, de la mer, des arts et des techniques ». Le patronage sur la mer mis à part, ne croirait-on pas que c'est du Mercure celtique qu'il s'agit ?

(14) Cf. M.-L. SJOESTEDT, *art. cité, passim* : les éléments que sa discussion emprunte à l'iconographie numismatique gauloise sont très contestables, mais l'argumentation archéologique et linguistique est convaincante.

(15) *Ibid.* ; nous avons eu l'occasion de citer dans notre première partie le « tour de passe-passe » qui permet à Eimer, jeune épouse de Cuchulainn, d'échapper au *ius primas noctis* de Conchobar, et ailleurs ce morceau grossièrement maladroit, *l'Éveil des fils de Doél l'oublié* (D'ARBOIS, *L'épopée...*, p. 149 sqq.) qui appartient bien plus au répertoire du Grand Guignol qu'à l'épopée.

lacs ou les fleuves du dieu que recouvre le nom de Neptune, est peut-être même plus importante que son lien avec les mers (16).

Or, il y a de l'origine des chevaux de Cuchulainn une autre version que celle que l'on a vue. « Au moment où ce cheval (le Gris de Macha) sortait du lac (Gris, sur la montagne de Fuat), Cuchulainn s'était glissé jusqu'à lui ». Il le dompte et rentre la nuit même à Emain, après avoir parcouru avec lui toute la terre d'Irlande. « Il avait, de la même façon, dompté le cheval noir de Merveilleuse-Vallée, près du lac de Merveilleuse-Vallée » (17). Et leur maître tué, chacun des deux chevaux retournera se plonger dans son lac propre (18). Il n'y a pas lieu de s'étonner de l'existence de cette seconde version. Des faits semblables se retrouvent, pour beaucoup d'êtres mythiques, dans les traditions de tous les pays. Loin de se contredire, ces versions différentes se complètent souvent fort heureusement, en nous révélant des aspects différents d'une même personnalité.

Les chevaux de Cuchulainn sont des animaux si exceptionnels que seule en effet une origine divine peut rendre compte de leurs qualités. Ils étonnent même les dieux de l'au-delà, pourtant fins connaisseurs en la matière, et Fand elle-même, l'épouse de Manannan (19). C'est collectivement que ces qualités leur sont reconnues. Pris individuellement, un seul a de l'importance, mais c'est une importance incommensurable. Il n'est jamais question du Noir de Merveilleuse-Vallée seul. Le *Liath Macha*, par contre, est proclamé le « roi des chevaux d'Irlande » (20). Lorsque vient la fin de son maître, il montre « un courage et un attachement plus qu'humain » (21). Il refuse de se laisser atteler, sachant que c'est à la mort qu'il va conduire Cuchulainn. Lorsque celui-ci insiste, on voit le cheval, en cédant, lui verser des larmes de sang sur les pieds. Un peu plus tard, malgré la blessure mortelle qu'il a reçue lui-même, il revient protéger l'agonie de son maître, tuant de ses dents et par ses ruades, plusieurs dizaines d'ennemis. Il guide vers sa vengeance Conall Cernach, le frère de lait ou d'armes de Cuchulainn, dont on a dit quelques mots plus haut. On le voit alors mettre sa tête sur la poitrine du mort. Il ira encore, avant de s'effacer définitivement, « présenter ses condoléances » à Eimer (22) l'épouse de Cuchulainn. M. L. Sjoestedt écrit de ce noble animal qu'il « participe, en quelque sorte, à la prééminence de son maître » (23). C'est

(16) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, VI, Paris, 1920, p. 36.

(17) H. D'ARBOIS, *L'épopée...*, p. 103 (*Festin de Brioriu*).

(18) *Ibid.*, p. 343 sqq. (*Meurtre de Cuchulainn*).

(19) *Ibid.*, p. 205 (*Maladie de Cuchulainn*); Fand chante :
« Les chevaux attelés à son char vigoureux
Ont longtemps fait attendre ma curiosité.
Nulle part on n'a trouvé de chevaux pareils ;
Ils sont plus rapides que le vent du printemps ».

(20) *Ibid.*, p. 345.

(21) M.-L. SJOESTEDT, *art. cité*, p. 33.

(22) H. D'ARBOIS, p. 347 sqq. : Le dernier épisode manqué. Nous l'empruntons à M.-L. SJOESTEDT, *art. cité*, p. 33.

(23) *Ibid.*

même un peu plus que cela. Il semble bien y avoir entre lui et Cuchulainn à peu près les mêmes rapports qu'entre ce dernier et Conall, des liens de fraternité. Il serait tentant de voir en lui le compagnon primitif, unique, du héros.

On est frappé en effet par la ressemblance qu'il y a entre les enfances de ce dernier et celles de Pryderi, fils de Rhiannon, dans le Mabinogi de Pwyll. On se souvient que, dans le conte gallois, le fils de Rhiannon est élevé avec le poulain né de la jument de Teyrnion (le jour de son enlèvement) — double de la déesse. — Et il manifeste dès son plus jeune âge un très grand intérêt pour tout ce qui touche aux chevaux. Enfin, le poulain est dompté à la fin de la troisième année pour servir de monture à l'enfant, tant celui-ci a eu un développement précocé (24). La plupart de ces traits caractérisent également les débuts de Cuchulainn. Son compagnon de jeu n'aurait-il pas été unique comme celui de Pryderi ?

On sait à quel point le fait de monter à cheval paraît anormal dans le cycle d'Ulster. L'atmosphère archaïque des récits qui le composent est celle des époques héroïques, antérieures à la pratique régulière de l'équitation. L'utilisation du char de guerre à deux coursiers y est de règle. Le hasard fait que le même passage de l'étude de M.L. Sjoestedt où nous venons de puiser quelques citations, contient, à propos d'un autre couple anormal de chevaux, une démonstration que nous ferons nôtre en l'appliquant à l'attelage de Cuchulainn : « ce qui est normal, c'est qu'un héros du cycle d'Ulster ait deux chevaux, ce qui est insolite, c'est qu'il n'en ait qu'un. On voit donc pourquoi, si Conall Cernach n'avait qu'un seul cheval dans le récit primitif, celui-ci a été dédoublé... La façon même dont le narrateur se débarrasse du deuxième cheval dès l'abord indique bien qu'il ne l'a introduit que pour la forme, et pour concilier avec l'usage général du cycle la tradition particulière... » (25).

Enfin, ce qui nous fortifie encore dans cette opinion, c'est le nom du cheval « surhumain » de Cuchulainn. Alors que le Noir de Merveilleuse-Vallée porte très simplement, avec sa couleur, l'indication de son origine lacustre, le nom du Gris de Macha nous renvoie à la déesse Macha, qui accouche, à la tête des chevaux de Conchobar et après sa victoire sur eux, de deux jumeaux (garçon et fille ?) dont on ignore tout (26). Le Gris ne serait-il pas

(24) J. LOTH, *Les Mabinogion*, I, 1^{re} édit. (Cours de litt. celt., III), Paris 1889, p. 57.

(25) M.-L. SJOESTEDT, *art. cité*, p. 37. La regrettable celtiste note encore (p. 36) qu'un manuscrit ajoute que Conall « fut le troisième homme d'Irlande à monter un seul cheval ».

(26) H. D'ARBOIS, *L'épopée*, p. 324. Cuchulainn serait dès lors plus ou moins assimilable à l'autre jumeau. Ainsi pourrait-on peut-être s'expliquer pourquoi, dans le *Tain Bo Cualnge*, il échappe, et son père de même, à la malédiction de Macha, la terrible « neuvainé ». M.-L. SJOESTEDT, *art. cité*, p. 53 sq., explique ce privilège par une origine non irlandaise de ces deux personnages. C'est, nous semble-t-il, prêter beaucoup de rationalisme aux auteurs sans doute

l'un de ces jumeaux ? Car il semble bien que dans le nom de l'animal il faille retrouver celui de la déesse même, et non celui de l'un ou l'autre des lieux dont elle est éponyme : on aurait eu sinon « Gris de Mag Macha, Emain Macha ou Ard Macha ». Quant à la première partie du nom du cheval, elle renvoie bien à un lac, mais il est assez étonnant de constater que la communauté d'appellation repose sur une simple identité de couleur, élément hétérogène dans le cas de l'autre animal. Tout se passe comme si, ayant un jour voulu, par besoin de similitude, calquer le nom du coursier merveilleux sur celui de son compagnon de joug, on n'avait pas voulu ou pas su supprimer la référence sans doute trop vivace à Macha, et dû reporter ses efforts plus ou moins adroits sur la première partie du mot.

Que d'un garçon et d'un poulain on fasse des frères au sens strict du terme, il y a peut-être de quoi s'étonner, au moins à première vue. C'est bien certainement ce qui est arrivé aux conteurs irlandais, lorsqu'ils n'ont plus compris les récits qu'ils débitaient. Dédoublant la mère, ils ont nécessairement séparé les naissances. Il a fallu que le sentiment de l'union de celles-ci — à défaut de celui de leur unité — soit demeuré bien vivace, pour qu'elles ne se soient pas plus séparées dans la littérature et que les liens de fraternité s'y soient conservés entre les jumeaux divisés. On retrouvera ailleurs ce thème des jumeaux de nature différente et il ne sera pas difficile de l'expliquer.

Remarquons qu'un tel éclatement de la légende primitive ouvre tout grand la porte à des éléments hétérogènes. Il est fort possible que la nécessité demeurée obscurément vivante de mettre en scène des héros fraternels ait contribué pour une large part à la création de couples plus naturels, moins inquiétants pour la logique : d'une part Cuchulainn et Conall (27), donné également comme nourrisson par *Eg. 2*, de l'autre les deux poulains, avec de plus, pour ces derniers, l'obligation qu'on a vue d'entrer dans la norme des attelages héroïques.

Si l'on tient pour recevables les suggestions émises dans les paragraphes précédents, c'est à dire d'une part, que le *Liath* pourrait bien être l'un des rejetons de Macha à la *Crinère rouge*, et de l'autre, que Cuchulainn n'avait peut-être eu pour « frère jumeau » qu'un seul poulain, il y aura quand même lieu de se de-

inconscients de l'amalgame qui se serait produit entre des légendes d'origines diverses. Nous y voyons aussi quelque contradiction de l'auteur avec sa thèse qui veut qu'une grande partie des épisodes du cycle soient dus à l'influence de thèmes iconographiques (monnaies gauloises importées), c'est-à-dire au pur hasard, ou tout au moins à des modes primitifs d'interprétation, à une imagination bien peu raisonnée.

(27) A tel point que D'ARBOIS de JUBAINVILLE, voulait reconnaître en eux les Dioscures celtiques : *Principaux auteurs de l'Antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes* (Cours... XII), Paris, 1902, p. 88 sq.; idée reprise dans : *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère*, Paris 1904, p. 57 sqq.

mander si c'est depuis l'origine de la légende que les deux équidés n'en formaient qu'un seul. En d'autres termes, il conviendrait d'examiner jusqu'à quel point Dechtire ou l'hôtesse de LU-Eg. 1 pourrait être Macha elle-même, et Cuchulainn le second jumeau. Il serait sans doute assez difficile de s'en rendre compte. Nous n'entreprendrons pas cette recherche qui est en dehors de notre propos. En effet, s'il y a eu fusion de la légende primitive avec une autre, ou simplement assimilation partielle de celle-ci, ce ne peut être que parce qu'elles s'y prêtaient l'une ou l'autre par des contextes en partie parallèles. Allant plus loin, nous dirons que si la *Conception de Cuchulainn* n'était qu'un vulgaire plagiat, elle témoignerait cependant, par référence au modèle dont elle se serait inspirée, de l'existence de la tradition que nous avons reconnue. Et si même ce modèle n'était autre que le mythe de Macha, nous n'aurions pas perdu notre temps en étudiant la *Conception*, puisque son examen a confirmé et complété ce que nous avait appris la légende de Macha, en le rapprochant encore des données apportées, pour le cas de Rhiannon, par le *Mabinogi de Pwyll*, et pour celui d'Epona, par le calendrier de Guidizzolo et le passage du Pseudo-Plutarque.

Nous n'avons pas cru, cependant, malgré sa richesse en faits non voilés — ou maladroitement —, pouvoir nous servir de la *Conception de Cuchulainn* dans notre premier article, pour lequel nous ne voulions retenir que des légendes absolument sans équivoque. Nous l'utiliserons maintenant en évitant tout-fois, pour les raisons qu'on a exposées, de faire un usage systématique de ses héros pour eux-mêmes. Nous désignerons ceux-ci par les noms qu'ils portent dans le récit, mais ce ne sera bien entendu que par souci de commodité, sans faire la moindre allusion aux aventures particulières ou aux traits de caractère de chacun.

Passons à la littérature galloise. Le *Mabinogi de Math*, fils de *Mathonwy* est un conte trop tumultueux pour qu'on tente de le résumer et sans doute davantage encore de l'interpréter. Un des principaux personnages de la troisième partie du récit, *Arianrhod*, fille de *Don*, a été regardée comme « un doublet suspect de *Rhiannon* » (28). Voici comment le *Mabinogi* la met aux prises avec le roi *Math*, son oncle :

« Jeune fille », dit *Math* « es-tu vierge ? » « Pas autre chose, seigneur », répondit-elle, « à ma connaissance ». Alors, il prit sa baguette et la courba. « Passe par-dessus », dit-il, « et si tu es vierge, je le connaîtrai ». Elle fit un pas par-dessus la baguette enchantée, et en même temps, elle laissa après elle un enfant blond et fort. Aux cris de l'enfant, elle chercha la porte, et aussitôt elle laissa encore après elle un enfant semblable ; mais, avant que personne ne pût l'apercevoir une seconde fois, *Gwydyon* (frère d'*Arianrhod*) saisit l'enfant, l'enroula dans un manteau de paille, et le cacha au fond d'un coffre, au pied de son lit. « Eh bien », dit *Math*, en parlant de l'enfant blond, « je vais faire baptiser celui-ci, et je le

(28) H. HUBERT, *o.c.*, p. 32 n. 1.

ferai nommer *Dylan*. On le baptisa. A peine fut-il baptisé qu'il se dirigea vers la mer. Aussitôt qu'il y entra, il en prit la nature et devint aussi bon nageur que le plus rapide des poissons. Aussi l'appela-t-on *Dylan Eil Ton* (*Dylan*, fils de la vague). *Jama's vague ne se brisa sous lui* » (29).

On ne peut manquer de remarquer, dès l'abord, quelle différence de nature il y a entre les deux jumeaux. Celui que *Gwydyon* dissimule est sans défense. Ses cris au fond du coffre rappelleront son existence, dans le passage qui fait suite à celui-ci, et amèneront à ce qu'on s'occupe de lui. C'est véritablement un petit humain. Le premier né, par contre, apparaît bien différent. Qu'est-il exactement ? Une manière de triton ? Cette conception est bien étrange, semble-t-il, à l'imagination celtique. La plongée de *Dylan* fait plus ou moins songer à celle de *Thésée* allant visiter son père *Poséidon*, de *Thésée* dont on sait à quel point il est lui-même « étroitement uni au cheval » (30). L'animal capable de se tenir debout dès sa naissance et de trotter presque aussitôt, c'est bien par excellence le cheval. Sorte de cheval marin peut-être ici, selon une conception que n'a pas ignorée l'imagination celtique, mais à une époque relativement basse, et qui a dû lui être fournie par l'art classique (31). Cheval ordinaire, sans doute plus simplement, à l'origine tout au moins, mais hantant les eaux. Ses évolutions aquatiques ne sont pas non plus sans rappeler celles des chevaux du char de *Cuchulainn*, dans la tradition qu'on a notée. Elles évoquent naturellement plus encore celles des chevaux de *Manannan*, le *Poséidon* irlandais.

Le *Mabinogi* ne donne pas de père aux jumeaux. *Dylan* y est bien appelé « fils de la vague », mais il s'agit selon toute apparence d'une métaphore. Un poème attribué à *Taliesin* mentionne déjà *Dylan*, avec un surnom sans équivoque : *Dylan eil mor* « fils de la mer » (32). Rhétorique peut-être encore, mais les métaphores dont usent les poètes antiques sont bien moins souvent vides de sens pour eux que pour nous. Notons encore — ce qu'on aurait déjà pu faire au paragraphe précédent — qu'on a remarqué que, « dans l'ancienne poésie irlandaise, le terme « cheval de mer » était une circonlocution pour vague » (33). La même constatation pourrait

(29) J. LOTH, *o.c.*, I, p. 134 sq.

(30) DAREMBERG-SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités...*, art. *Thésée* (L. SECHAN), p. 225, n. 2.

(31) Plaque extérieure du chaudron de *Gundestrup* représentant le dieu de l'océan tenant dans chaque main un cheval marin : cf. H. HUBERT, *Gucil-gi, l'Océan et le carnassier androphage*, in *Revue Celtique* XXXIV, 1913, p. 1 sqq. et pl. 1.

(32) J. LOTH, *o.c.*, p. 135, n. 1 d'après W. SKENE *Four Ancient Books of Wales*, II, Edimbourg 1868, p. 142, vers 30. Cf. traduction française récente du poème par Ch. GUYONVARCH, *Épi Godeu*, in *Ogam* 1953, n° 30, p. 111 sq. (V. p. 116, vers 183).

(33) A.-H. KRAPPE, *La genèse des mythes*, Paris 1952, p. 203, citant K. MEYER, *Selections from ancient Irish Poetry*, 1911, p. 3, *the isles of the happy*, 2° strophe et p. 7, *the sea-raft's address to Bran*, 5° strophe et J.-A. MAC CULLOCH, *Celtic Mythology*, Boston 1918, p. 128, ouvrage qui ne nous a pas été accessible.

elle être faite au Pays de Galles ? Une telle équivalence, aux termes plus ou moins réversibles, a fort bien pu y être sentie, au moins confusément (34).

Remarquons encore qu'Arianrhod disparaît aussitôt accouchée, comme Macha, Dechtire ou l'hôtesse anonyme, et Rhiannon plus ou moins. Le second né, Llew, est enlevé comme Pryderi, aussitôt après sa naissance, et comme l'est aussi, quoique de façon moins voyante, Setanta. Comme eux, il ne sera pas élevé par sa mère. Comme eux encore, Llew connaît un développement très rapide, mais c'est sans doute là un lieu commun qu'on trouve dans les enfances de beaucoup de héros de tous pays.

Il n'y a aucune indication de hiérogamie. Mais il n'y en avait déjà pas, si ce n'est sous forme d'allusions involontaires, non comprises sans doute, dans les textes irlandais qui sont pourtant infiniment moins pudiques que les récits gallois. Il ne sera pas inutile toutefois de faire remarquer que c'est l'action d'un roi qui fait accoucher Arianrhod, et instantanément. Par là, nous rejoignons plus ou moins les mythes de Macha et de Dechtire. La baguette magique de Math appartient à ce type d'instrument passe-partout dont l'emploi a tendu à se généraliser dans les contes avec les années.

Les autres détails caractéristiques manquent à l'histoire d'Arianrhod, mais leur absence s'explique en grande partie par la brièveté de la mention que fait le *Mabinogi* du mythe. On verra par la suite que, telle quelle, la légende rentre fort bien dans la catégorie qui nous intéresse, et qu'elle accueille volontiers l'interprétation commune.

Arrivé au terme du dépouillement des documents celtiques les plus importants pour notre propos (35), nous allons pouvoir enfin porter les yeux sur d'autres domaines et tenter de tirer de la comparaison les éléments d'une explication d'ensemble. Quelques-unes des interprétations proposées dans le présent article paraîtront peut-être assez audacieuses. Si nous avons été amené à les émettre, c'est évidemment parce que nous avons trouvé, dans les comparaisons annoncées, des raisons suffisantes de le faire, raisons que nous n'avons pu encore livrer au lecteur. Que celui-ci veuille bien nous pardonner si nous l'avons parfois fait avancer les yeux à peu près fermés sur un terrain où il était en droit de voir — et nous accorder sa confiance. Nous ne pouvions publier en une seule fois une étude dont la longueur ne sera sans doute pas le moindre défaut.

Lambert 1954.

(34) A.-H. KRAPPE, *ibid.*, donne des exemples français de la même conception, qui doit être fort répandue dans le temps comme dans l'espace.

(35) Nous nous réservons de revenir sur quelques autres textes également fort importants.

DEUX CURIEUX TOPONYMES BRETONS : BREZEHAN et BRANGOLO

par

Francis GOURVIL

L'aire de dispersion de chacun de ces noms de lieu s'étend du pays nantais au pays de Léon. Le premier n'apparaît pas moins de vingt-six fois, avec diverses variantes orthographiques dans la toponymie de l'actuelle et de l'ancienne Bretagne bretonnante. Le second s'y présente de son côté à vingt-quatre reprises avec un certain nombre de doublets.

On donnera ici variantes et doublets dus, soit à la prononciation locale, soit aux différences d'écriture dans les documents consultés à leur sujet, en indiquant les localités dans lesquelles ils se rencontrent.

(Les documents consultés sont : 1° La *carte d'Etat-Major* pour l'ensemble de la Bretagne ; 2° les *Dictionnaires topographiques* des départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, le premier publié par Rosenzweig, archiviste du Morbihan, Imprimerie Nationale 1870, le second par H. Quilgars, archiviste de la Loire-Inférieure, Nantes, Durand, 1906 ; 3° Les *Nomenclatures des hameaux et Ecarts* édités par la Direction régionale de l'Institut National de la Statistique, pour les Départements des Côtes du Nord et d'Ille-et-Vilaine).

1. BREZEHAN.

a) Pays Nantais.

Berséhan (aussi *Brécéhan*) en Missillac ; *Bréséhan* (aussi *Brézéhan*) en Guérande ; *Brésihan* en Guémené-Penfao ; *Brécéhan* en Pénestin (Loire-Inférieure).

b) Vannetais.

Brésihan (aussi *Bésihan*) en Monteneuf ; *Brécéand*, en Béganne ; *Brécéhan* en Saint-Gravé ; *Brécihan* en Avessac ; *Brécéhan*, en St Vincent sur-Oust. *Bréséhan* en Persquen et Priziac ; *Bréséhan*, en Brech et Inguiniel ; *Bréséhan* en Bubry (Morbihan).

c) Cornouaille.

Bréséhan en Ploneis ; *Bréséhan* (aussi *Bréséhan*) en Trégunc ; *Bréséhan* en Elliant, (aussi *Bréséant*) en Saint-Yvi ; *Bréséhan* en Plobannalec (Finistère).

d) *Léon*.

Brézec'hen en Le Folgoët (autrefois en Elestrec); en Trégarranec (aussi *Brézéhan*); *Brézéhan* en Commana; *Bresséc'hen* en Guipavas.

e) *Trégor*.

Brézéhan en Locquirec (Finistère), en Ploumilliau (C. du N.); *Bris-Séhan* en Hengoat (C. du N.).

f) *Saint-Malo*.

Branšhan en Lanrelas (C. du N.); *Bressihan*, en St-Onnen-la-Chapelle (I. et V.).

On voit que, sous ses différentes formes, le nom de lieu *Brézéhan* se montre dans la toponymie des cinq départements de la Bretagne et de six sur neuf des anciens évêchés de ce pays.

A première vue, le terme *bré-* qui se montre dans la majeure partie des variantes ci-dessus, serait un mot disparu du vocabulaire breton mais dont la signification bien connue est : « colline, éminence » (cf. *Méné-Bré*, le plus haut sommet du Trégor, désignation tautologique).

Cependant, si l'on se reporte aux formes anciennes des noms en *Bré-*, on constate qu'elles se ramènent à un composant *Bran-* conservé intact dans le *Branšhan* de Lanrelas et dans près de quatre-vingts toponymes vannetais, avant d'avoir évolué en *Bren-* et d'être contracté en *Bré-* au contact de la consonne suivante (cf. *Brégouarne*, en Brech, en 1427 : *Brangouhouarne*; *Bréventec* en Pluvigner, en 1427, *Brenhuentec*; *Brénédan* en Grandchamp en 1447 : *Branadan*; *Berhuider* en Grandchamp, en 1482; *Branhuydez*, etc.; Rosenzweig, *Dict. top. du Morbihan*).

Si l'on remonte au-delà du XII^e siècle, on trouve pour cette catégorie de toponymes des formes anciennes en *Bron-* : *Bronavanan*, en Ruffiac, 837; *Bronanvatr* en Ruffiac, 866; *Bronharch*, id., 837; *Broniudwocon* en Peillac, 867 (cf. *Cartulaire de l'Abbaye de Redon*, édit. Aurélien de Courson, 1863). Nos *Brézéhan* ont, dans les chartes de Redon, entre autres correspondants, un *Bronšican tigran* localisé en Plélan-le-Grand (I.-et-V.) dont la graphie se situe entre les années 832 et 868, précédé cependant par un *Brancean* d'allure plus récente, désignant en 797 une *villa* de Carantoir.

Bré-, *Bran-*, *Bron-* sont donc trois états successifs d'un même élément de composition toponymique; mais du simple point de vue étymologique ils se séparent du *Bré-* de la montagne trégoroise ainsi que du gallois *bre* et du cornique *brea*, dans lesquels survit le radical vieux-celtique bien connu *briga-*. Ils s'apparentent par contre au gallois *bryn*, encore usuel, et fréquent dans les noms de collines; en Carnarvonshire : *Bryn Adda*, *Bryn Bannog*, *Bryn Oadfan*, *Bryn Moel*, etc... (En Cornwal : *Brendon* et autres).

L'examen de la carte montre que les lieux-dits en *Bré-*, *Bran-* se trouvent sur des hauteurs diversement accentuées; l'étymologie et la topographie sont donc ici suffisamment d'accord pour qu'on

puisse assigner au terme le sens de « colline » ou celui d'éminence (1).

Reste à déterminer la valeur du second élément dans *Brézéhan* et ses variantes.

Séhan est aujourd'hui un patronyme confiné, semble-t-il, dans les parties trégoroise et goélarde des Côtes-du-Nord. Je le relève dans les états-civils de Guingamp, de Pleubian, de Châtaudren, et d'Yvias en 1952, de même qu'à Gouélin en 1930 et sur une pierre tombale au cimetière de l'Île de Bréhat. Mais il a également existé en pays vannetais, car je le note à Ploemeur en 1446. Il témoigne en outre d'une diffusion ancienne bien plus étendue si l'on en juge d'après les différents toponymes dans la composition desquels il est entré :

Séhan, en Troguéry, C. du N. (Carte de Cassini); Convent *Jean Séhan* en Pommerit-Jaudy; *Gourséhan* en Plouarzel, Finistère; *Kerséhan* en Goulven et Plouider, Finistère; *Kerséhan* en Minilty-Trégulier, C. du N. (Cassini); *Kerzéhan* en Goulien, Fin.; *Kerzéant* en St Pol-de-Léon; *Kerzéan* en Plouescat, Fin.; *Pourcéhan* en Trévé, C. du N.; *Poulzéan* en Plougasnou, Fin.

C'est donc un nom propre dont la forme la plus ancienne, en vieux-breton, est *-sican*, dans le *Bronšican* du IX^e siècle cité plus haut (Je relève en 1270 un *Branšécan* situé en Kervignac ou en Nostang (Morbihan); mais, à cette date, le *c* intervocalique devait déjà avoir évolué en gutturale, et il doit s'agir d'une transcription fautive pour *Branšocan*).

Il semble bien contenir le radical *sec'h* « sec » accompagné du suffixe *-an* disparu du breton courant mais qui a encore en gallois la valeur d'un diminutif (cf. *Llyfran* « brochure », *gnoreigan* « petite femme », etc...) et apparaît de façon assurée dans plus de cinquante noms bretons de famille, alternant souvent avec *-en*. Comment un tel radical en est-il venu à former un nom propre ? Il en est cependant ainsi, aussi bien en Galles qu'en Bretagne, et, chose curieuse, le nom propre *Sychan* se trouve là-bas associé lui aussi au terme *Bryn* pour former le toponyme *Brynsychan*, non localisé, mais s'étant trouvé probablement en Glamorganshire, et qui apparaît dans une Vie de Saint Cadoc écrite au XII^e siècle. (Cf. Rees, *Lives of Cambro-British Saints*, Llandovery, 1835, p. 380.)

A quoi tient cette coïncidence inattendue dans les deux pays britanniques ? Je laisse à d'autres le soin de l'expliquer, ainsi que d'expliquer, le cas échéant, pourquoi tant d'individus nommés *Séhan* auraient, dès avant le X^e siècle donné leur nom à des *Bran-*, *-Bron*, *Bren-* aussi éloignés les uns des autres que le *Brézéhan* de Guérande et le *Brézec'hen* du Folgoët.

(1) *Beraril*, village en Escoubiac, Loire Inférieure, se trouve sous la forme *Bronaril* à la date de 854 dans le *Cartulaire de Redon*. Dans une charte différente, ce lieu-dit lui-même est traduit : *Aril mons*.

2. BRANGOLO.

La forme ci-dessus est la plus usuelle d'un autre toponyme également répandu à vingt-quatre exemplaires au moins de Guérande à Crozon et de Broons à Saint-Vougay.

Elle réunit à elle seule douze lieux-dits, dans le Morbihan : *Brangolo* en Carentoir, Caro, Guidel, Landévant, Locmalo, Maure, de-Bretagne, Mauron, Noyal-Muzillac, Saint-Caradec-Tregomel, Saint-Samson, Theix, Inzinzac ; deux dans les Côtes-du-Nord, en Plainel et Plémy.

Viennent ensuite : trois *Brânolo*, en Plescop, Saint-Jean-Brévelay, Morbihan et Guérande, Loire-Inférieure ; *Brégoulou* en Crozon, *Bréhoulou* en Fouesnant, *Brengoulou* en Saint-Vougay, Finistère ; *Brigolo* en Pommerit-le-Vicomte, C. du N. ; *Bringolo*, commune du même département ; *Bronolo* en Motreff, Finistère.

Les seules formes anciennes dont je dispose présentement pour ces différents toponymes sont celles intéressant le *Bréhoulou* de Fouesnant : *Brengoulou* dans le *Cartulaire de l'Église de Quimper* (XIV^e siècle), et le *Brangolo* de Noyal-Muzillac : *Brangolu* dans le *Cartulaire de l'Abbaye de Prières*, 1276. Mais il est hors de doute que tous les autres doivent se ramener à quelque forme ancienne identique.

Avec eux nous avons donc affaire à d'autres composés de *Bran-Bré-*, *Brém-*, où le complément est *-goulou* ou *-golo*.

On sait que ce mot, comme le gallois *golou*, signifie « lumière » ; mais en Galles le substantif a fourni un nom propre. En effet, dans l'innombrable descendance de saint Brychan on relève une *Goleu*, citée dans les *Pedigrees* (Achau) des Saints, VII, n° 60.

Si l'on tient à expliquer nos nombreux *Brangolo*, il est donc loisible de choisir, en l'absence de données formelles, entre les traductions « Colline de lumière » (peut-être avec un sens mystique) et « Colline de Goulou ».

Mais pourquoi encore un tel nombre d'éminences aussi éloignées les unes des autres, placées sous de telles invocations ?

Morlaix 1954.

Notules de Numismatique Celtique II

par

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU

3. — Les monnaies d'or (ou fourrées) (1), au type dit « à l'œil », attribuées aux Trévires, présentent si elles ne sont pas anépigraphes, l'une des trois légendes : LUCOTIOS (BN 8820 et 8821), POTTINA (BN 8825-8833), VOCARAN (BN 8822-8824).

En ce qui concerne cette dernière, le pionnier Lelewel croyait lire VOCARANT (2). Duchalais optait pour la forme VOCARANA, qu'il identifiait sur le statère BN 8823, d'où elle a disparu, si elle s'y trouvait réellement (3), comme l'imaginait aussi Huher (4). Les deux spécimens BN 8822 et 8823 permettent de voir le bas d'une haste suivant le N et indépendante de lui (5), de direction nettement « verticale » qui ne peut appartenir qu'aux lettres II (E gaulois), H, I, K, M; N, P, R, T.

Forrer avait conjecturé la présence d'un T final ; *das letzte N vielleicht Ligatur von N und T* (6). Cependant, Muret et Chabouillet, suivis par La Tour et par M. Adrien Blanchet s'en tinrent à la forme VOCARAN (7).

Sur une pièce venue entre mes mains (8), l'inscription du droit, contrairement à ce qu'on observe d'ordinaire, est assez décentrée vers la droite. Cette particularité met en évidence après la lettre R, assez confuse, les trois derniers signes de la légende. Ce sont

(1) BN 8824 est en bronze et pèse seulement 3.69 g., alors que 8822 pèse 5.95 g et 8823, 6.02. Ce doit être un faux d'époque, qui a perdu sa dorure superficielle.

(2) Joachim LELEWEL, *Études numismatiques*, Bruxelles, 1841, p. 259, 293. *Type gaulois ou celtique*. Atlas, Bruxelles, 1840, commentaire de la planche VI, 3.

(3) Adolphe DUCHALAIS, *Description des monnaies gauloises* Paris 1846, p. 192, n° 491, p. 462, 471.

(4) Eugène HUCHER, *L'art gaulois ou les gaulois d'après leurs médailles*, II, Paris-Le Mans, 1874, p. 156.

(5) Ce détail avait été noté par Alexandre HERMAND, *Numismatique gallo-belge...* dans *Revue belge de Numismatique*, 1865, pl. II, 139.

(6) Robert FORRER, *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulände*, Strasbourg, 1908, p. 265, n. 2.

(7) MURET et CHABOUILLET, *Catalogue...*, Paris 1889, p. 204. H. de LA TOUR, *Atlas...*, Paris, 1893, pl. XXXVI. Adrien BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, p. 146 et 352-354, fig. 308. *Manuel de numismatique française*, I, Paris, 1912 ; p. 58 et 89, fig. 96.

(8) En or assez rouge, cette pièce pèse 6.02 g. Le titre doit être voisin de 13 carats (cf. FORRER, *op. cit.*, p. 40 et 259).

ANT, suivis d'une étoile à six branches. Voilà donc définitivement fixé un point d'épigraphie monétaire : la forme complète de cette inscription doit se lire désormais VOCARANT (9) (planche II n° 3)

4. — J'ai présenté à la *Société française de Numismatique* une monnaie d'argent sans provenance connue (10), attribuable aux *Bituriges Cubi*, par analogie avec les classements actuels, qu'il faudrait peut-être revoir. On y lit au droit la légende AVIACOS, dont la reproduction est publiée ici pour la première fois (11) (pl. II, n° 4 et 5).

5. — *La datation des monnaies gauloises de potin.*

On sait que, dans l'Est de la Gaule, circulaient des monnaies de bronze coulées au moule, dont l'alliage, qualifié de potin par les spécialistes, se compose généralement de 68 à 82 % d'étain, avec un peu d'argent et de plomb (12). Ces espèces se distinguent aisément des autres monnaies de bronze par le cercle en relief qui entoure le champ.

L'âge de ces pièces a préoccupé les numismates. Lelewel datait de 100 à 50 avant notre ère le type au personnage debout à droite tenant un torques (13), et de 50 à 27 le type au personnage de face dans la pose bouddhique tenant un torques de la main gauche (14). Lambert admettait la même opinion ; Lemière y voyait surtout une monnaie primitive ayant précédé la monnaie frappée.

Hucher rompit avec les vues traditionnelles. « Ce mode imparfait de monnayage, écrit-il, ... doit être introduit à de très basses époques » (15).

(9) Dans les suppléments à son ouvrage intitulé *Description des médailles antiques*, MIONNET (Chefs gaulois, n° 110) avait seulement indiqué la forme VOCARANT. Ainsi est démontrée la perspicacité de cet auteur du début du XIX^e siècle.

(10) *Bulletin de la Société française de Numismatique*, décembre 1942, p. 156.

(11) Cette médaille est entrée dans la collection de M. Emile Guibourg, d'Audierne.

— Je m'étais demandé si un rapprochement ne serait pas possible avec le toponyme gaulois transposé par les Romains en *Avaricum*. L'identité d'une racine AV- dans *Avaricum* et AVIACOS vient-elle renforcer l'hypothèse d'une racine gauloise AV = eau, rivière ? Aux spécialistes d'étudier le problème.

(12) Joseph DECHELETTE, *Inventaire général des monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray, de 1867 à 1898*, dans *RN.*, 1899, p. 169.

(13) J. LELEWEL, *Atlas*, Bruxelles 1840, pl. IV, 34 ; V, 6 ; IX, 18.

(14) J. LELEWEL, *o.c.*, pl. IX, 17.

(15) E. HUCHER, *L'Art gaulois*, I, Paris-Le Mans 1864, p. 42-43.



1. Revers agrandi d'un exemplaire de la monnaie de potin, analogue à BN 8124 (photo Lengyel, *L'Art Gaulois*, XLI, 456).

2. Droit de la pièce fig. 1 (frottis de l'auteur).

3. Droit du statère d'or à la légende [VOCAR]ANT (frottis).

4. et 5. Monnaie d'argent à la légende AVIACOS (frottis).

Dans le *Traité des Monnaies gauloises*, M. Adrien Blanchet pense que le monnayage de bronze « débuta dans le cours du II^e siècle » mais il ajoute que « beaucoup de bronzes coulés et même frappés sont probablement postérieurs à la conquête romaine » (16). Ailleurs il parle de « l'époque très basse, où ces monnaies ont été émises » (17).

Le savant spécialiste allemand, le professeur Gustav Behrens, essayant de dater les monnaies celtiques par rapport à leur modèle conclut : « Schwierigkeiten machen die Potin-Münzen, da diese sich stilistisch meist sehr stark von ihren Vorbildern entfernt haben, also vielleicht auch zeitlich spät sind » (18).

Dans son très beau livre récent, M. Lancelot Lengyel montre qu'aux yeux de l'artiste ce sont les ultimes productions gauloises (19).

Est-il possible, pour quelque types au moins, de dégager des faits précis de nature à étayer une opinion définitive ?

a) *Les potins trouvés sous Alésia.*

Les monnaies trouvées sous Alésia devraient faire l'objet d'un catalogue. En consultant le vieux *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, on relève quatre types trouvés en Grésigny-Sainte-Reine. Ils sont attribués aux *Leuci* (fig. 166 = BN 9078), aux *Sequani* (12 exemplaires, fig. 175 = BN 5393) et aux *Senones* (1 ex., fig. 173 = BN 7458 ; 32 ex., fig. 168 = BN 7434). Ces exemplaires correspondent à des séries nombreuses, déjà en circulation avant la captivité de Vercingétorix (52 avant J.C.).

b) *Le type à l'éléphant.*

On a classé aux *Veromandui* (Lelewel), aux *Catalauni* (Muret et Chabouillet, suivis par La Tour), ou aux *Remi* (A. Blanchet) la monnaie de potin (20) d'une diffusion extraordinaire, trouvée à un très grand nombre d'exemplaires dans près de vingt départements français, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Bohême et en Suisse (21), qui figure, au droit, un personnage che-

(16) A. BLANCHET : *Traité des monnaies gauloises*, Paris 1905, p. 178.

(17) A. BLANCHET : *Manuel de Numismatique française*, I, Paris 1912, p. 67.

(18) G. BEHRENS, *Kelten-Münzen im Rheingebiet*, in *Prähistorische Zeitschrift*, 1950/51, p. 338.

(19) Lancelot LENGYEL, *L'art Gaulois dans les médailles*, Paris 1954, p. 46-47.

(20) BN 8124 à 8133 et 8141 à 8144. — LELEWEL, (voir plus haut n. 13). — Ed. LAMBERT, *Essai*, I, Paris-Bayeux 1844, pl. I, 17-18 ; II, 1864, pl. I, 22. — LA TOUR, *Atlas des Monnaies Gauloises*, pl. XXXII, 8124, 8133, 8143. — A. BLANCHET, *Traité*, p. 386, fig. 395, p. 387, n. 1, 2 ; *Manuel*, I, p. 67, fig. 115. — LENGYEL, *op. cit.*, pl. XLI, 548, 546.

(21) En France : Nord (2 provenances signalées), Somme (diverses), Aisne (9), Meuse (8), Moselle (1), Marne (9), Bas-Rhin (2), Meurthe-et-Moselle (3), Oise (8), Seine-et-Marne (2), Eure (3), Seine-et-Oise (1), Seine (1), Aube (4), Hauts-Marne (1), Côte-d'Or (1), Ain (1). En Belgique (3), en Suisse (6), au Luxembourg, en Bohême, Allemagne (nombreuses provenances, indiquées par G. BEHRENS, *o.c.*, p. 348-350, tableau 5).

velu debout tenant un torques d'une main, une arme de l'autre, au revers un ours, selon Muret et Chabouillet. Cette monnaie n'a pas été découverte sous Alésia. Etant donné l'aire de répartition si exceptionnelle et si riche de ce numéraire, on s'attendrait à l'y découvrir en grand nombre. Cette absence laisse supposer qu'il n'existait pas encore.

Le type du revers, en quoi Muret et Chabouillet et La Tour ont vu un ours, était considéré par A. de Barthélémy comme une imitation, à la manière gauloise du denier de César à l'éléphant, qui a circulé en Gaule, particulièrement chez les *Remi* et les *Treveri* — c'est-à-dire au cœur même de l'aire de répartition — et fut frappé avec le nom d'Hirtius, propréteur en Belgique, vers 44 (22).

Effectivement, sur certains exemplaires, l'allure de l'animal est bien celle d'un pachyderme. L'artiste gaulois, qui n'avait sans doute jamais vu d'éléphant, a dessiné des oreilles dressées et mal interprété la trompe, mais cela n'a rien d'étonnant; cependant, l'opinion de Barthélémy paraît parfaitement acceptable. En ce cas, nous comprenons pourquoi les fontes tardives ne se trouvent pas à Alésia, (pl. II, n° 1 et 2).

Du reste, du temps de l'indépendance les monnaies demeuraient dans la région de leur origine. Une circulation aussi vaste atteste un changement des conditions politiques et économiques.

Il est certain que des espèces de petite valeur ont été émises par les Gaulois après la conquête romaine et probablement jusque sous le règne d'Auguste. En Armorique, ce furent les petits billons (23), dans l'Est de la Gaule, les fontes de potin. Ici comme là, ces monnaies tardives attestent peut-être le souci du vainqueur de laisser l'illusion de la liberté aux peuples soumis, mais elles correspondent peut-être aussi à des besoins économiques, les enfouissements massifs et les pertes de la guerre ayant raréfié le numéraire au point de rendre les transactions presque impossibles sans des émissions nouvelles, que les Romains n'assurèrent pas.

Paris 1954.

(22) Voir A. BLANCHET, *Imitation gauloise de deniers romains*, dans *Revue belge de Numismatique*, 1908, p. 423 à 425. — E. BABELON, *Monnaies de la République romaine*, Paris II, p. 10-11, n° 9, I, p. 543.

M. Pierre-Carlo VIAN, secrétaire du Groupe numismatique du Comtat, à qui j'avais communiqué mon texte en dernière minute me fait parvenir la note suivante : « Dans la *Revue Française de Numismatique*, 1928, p. 252-253, j'ai publié l'annonce d'une trouvaille faite, en 1926, à Hussigny-Godorange (Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey, canton de Longvilly) et j'ai signalé, en plus : 1°. des monnaies de bronze à l'éléphant avec la légende HIRTIVS; 2°. des monnaies de potin attribuées aux Catalauni, du type présentant au droit un personnage debout (BN 8124) et au revers un animal habituellement décrit comme un ours, mais qui ressemble à un éléphant; 3°. des monnaies de potin attribuées aux Lingones, du type BN 8351. Je pense que la séquence s'établit comme suit : monnaies d'Hirtius, monnaies attribuées aux Lingones, monnaies attribuées aux Catalauni ».

(23) *Notice de Numismatique armoricaine*, in *Annales de Bretagne*, 1953/2, p. 329-335 (*Notes d'archéologie armoricaine*). — *Les Monnaies celtiques des Vénètes*, in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1953, p. 10-14, 47-50.

BIBLIOGRAPHIE

I. Dr Morlet, *Le vase aux légendes d'Hercule*, in *Aesculape* 1951 n° 9-10, pp. 186-191.

Le Dr Morlet expose comment un vase de bronze trouvé en 1892 dans la principale nécropole de Vichy, et dont on ne connaissait plus que des moulages, vient d'entrer dans les collections du Musée de cette ville.

A cette occasion, il reprend une description de ce vase orné de figures représentant plusieurs personnages et discute, parfois vivement des interprétations données lors de la découverte par A. Bertrand, conservateur du Musée de Moulins.

Les deux clichés illustrant l'article du Dr Morlet ne permettant pas une étude critique de notre part, nous allons nous contenter de résumer ici les deux interprétations, celle de Bertrand que le Dr Morlet a l'obligeance de reproduire, et la sienne propre :

1° figure. — Hercule, debout et nu étouffant Antée dans ses bras (B.).

Le personnage tenu les jambes en l'air doit être Iphitos qu'Hercule précipita du haut des murs de Tyrnthe (M.).

2° figure. — Un personnage nu court, semblant porter une bourse dans chaque main (B.).

Hercule chargé du sanglier d'Erymanthe : il tient une patte de l'animal dans la main droite et la tête se trouve devant lui (M.).

3° figure. — Un « double-dieu ». Hercule-Mercure, portant la peau du lion de Némée et un caducée (B.).

Un seul dieu. Hercule, dont le caducée rappelle les deux serpents envoyés par Junon sur son berceau (M.).

4° figure. — Hercule luttant contre Antée (B. et M.)

5° figure. — Couronné avec bandelette (B. et M.)

6° figure. — Un personnage nu en marche tient une longue bandelette (B.).

Hercule portant l'hydre de Lerne (M.).

7° figure. — Hercule portant la massue et la peau du lion dont la queue pend auprès d'un haut trépied (B.).

Le Dr Morlet ajoute l'idée que le trépied est certainement celui de Delphes, dérobé par H. à la Pythie.

Le fait important à noter est qu'il s'agit d'un travail local : Hercule porte la barbe à la gauloise et le Dr Morlet a certainement raison de l'attribuer à des artisans gallo-romains (probablement de la région de Vichy).

Il est par contre regrettable que cet article (par ailleurs illustré de quatre magnifiques bois du XVI^e siècle) ne soit pas accompagné de photographies de chaque figure, car les représentations des travaux d'Hercule, ne sont pas très fréquentes en Gaule.

Pierre WUILLEUMIER, *Lyon, Métropole des Gaules*, 117 pages, 12 pl., 3 fig., 1 carte. Editions « Les Belles Lettres », Paris 1953.

Dans un ouvrage agréablement présenté M. Wulleumier retrace l'histoire de Lyon, l'ancienne Lugdunum, des origines protohistoriques à l'époque chrétienne. On aimerait voir des monographies de ce genre se multiplier dans le cas de toutes les grandes cités gauloises.

Le livre, très clair, utilise les données locales de toutes les disciplines dans le cadre chronologique que l'auteur s'est assigné : il traite des origines celtiques aussi bien que de la vie économique, administrative ou religieuse de la ville gallo-romaine.

L'idée centrale est celle que l'on pouvait attendre, et résulte de l'objet même de l'étude. De par sa position géographique, dès les origines, Lyon était appelée au rôle de métropole. M. Wuilleumier accorde avec juste raison une place importante à la description du site qui, dit-il, « convenait à une capitale », et prend le soin de joindre une carte explicative. Comme Lutèce, qui devait plus tard la supplanter, Lyon est située à un confluent, près d'une hauteur. La ville a été de bonne heure un des haut-lieux de la Gaule et on peut être frappé de la similitude étymologique et religieuse de « *Lugo-tegios*, forme non syncopée de *Lutecia* « maison de Lug » et *Lugu-dunum* « colline de Lug ». Il aurait peut-être fallu, à ce propos que M. Wuilleumier fit plus nettement la part des étymologies antiques, purement analogiques. Il repousse évidemment la traduction « colline du corbeau » transmise par le Pseudo-Plutarque, étymologie légendaire et hiérolatrine, et a raison de rapprocher celle du glossaire d'Endlicher « mons Lucidus » du français *Clermont* mais ce culte de Lug que M. Wuilleumier signale est lié à l'étymologie. *Lugu-dunum* est véritablement « la colline de Lug », tout comme le Montmartre de Lutèce est le *Mons Mercurii* (1). Mais *Lugdunum* est plus proche de Rome que ne l'était Lutèce, sur l'axe de pénétration directe de l'influence romaine et on comprend que ce soit cette ville qui devint, dès 43 le centre de l'activité romaine, en Gaule, après que César, dès 58, en ait fait un point d'appui sûr pour ses légions.

M. Wuilleumier peut donc passer facilement dans le chapitre II à l'étude de « l'évolution historique ». La cité bénéficiera constamment dans son développement des faveurs de l'administration centrale, et les empereurs maintiendront toujours de bonnes relations avec elle. Avant de décliner au profit de Trèves, puis d'Arles, et de tomber aux mains des Francs au VI^e siècle, *Lugdunum*, *Copia Claudia Augusta*, heureuse rivale de Vienne, jouira d'un immense développement économique, politique, culturel et religieux. Elle a été tout de suite l'intermédiaire agissant et officiel entre l'administration centrale romaine et le reste de la Gaule, et la promotion à ce rang élevé s'est matérialisée par la fondation d'un atelier monétaire, très productif, l'octroi de droits spéciaux et la mise en fonction à Lyon d'organes de gouvernement « fédéraux » destinés à contrôler toutes les activités gauloises, tel le si célèbre *Concilium Galliarum*, que, — après son introduction nécessaire, sur l'évolution historique, — M. Wuilleumier étudie dans un chapitre riche en faits et en données concrètes.

Ce chapitre est des plus instructifs. La question des origines et des fonctions exactes du *Concilium Galliarum* a, en effet, déjà fait couler beaucoup d'encre et suscité d'après controverses. M. Wuilleumier ne tranche rien a priori : il a rassemblé les documents, épigraphiques pour la plupart, et avec habileté, les présente dans un ordre logique permettant au lecteur d'apprécier la compétence du Conseil des Gaules qui semble avoir été très large.

Et continuant selon la même méthode, objective, pratique, plus descriptive qu'interprétative, M. Wuilleumier présente l'administra-

(1) *Lyon et le Concilium Galliarum in Ogam* n° 23.

tion municipale, la vie économique et sociale, les Corporations (si fondamentales dans toute étude sociologique de la vie gauloise, tout particulièrement ici celle des nautes), la vie artistique ; urbanisme, architecture, sculpture, toreutique, orfèvrerie, céramique et verrerie.

M. Wuilleumier connaît parfaitement Lyon, et aussi bien la ville antique que la ville moderne. L'histoire locale n'a aucun secret pour lui, l'archéologie non plus, et le lecteur prend plaisir à suivre des descriptions abondantes et minutieuses, par exemple celle du théâtre et de l'Odéon, qu'appuient une suite de 12 planches à la fin du volume. Le livre de M. Wuilleumier est un excellent guide archéologique et historique de la *Lugdunum* antique.

Nous ne lui accorderons cependant pas une simple importance locale voire régionale. Ce serait oublier que presque toute l'histoire de la Gaule est liée à celle de Lyon, impressionnante cité gallo-romaine de 200.000 âmes. Le chapitre sur la vie intellectuelle et religieuse est à cet égard significatif. « Lyon apparaît dès l'antiquité comme une cité religieuse et mystique » écrit l'auteur. Sur le substrat habituel des divinités celtiques, Mères « qui occupent le premier rang », *Sucellus*, *Cernunnos*, sont venus se greffer tous les cultes romains et orientaux (*Mithra*, *Isis*) en un vaste syncrétisme précédant de peu les premières manifestations du christianisme, avivé par la persécution de 177 et qui, emportant tous les obstacles, confirma plus qu'aucune autre institution païenne la primauté de Lyon.

Tous ceux que l'histoire gauloise et gallo-romaine intéresse à un titre quelconque se garderont donc bien de négliger un livre retraçant l'histoire d'une ville qui « apparaît à l'époque romaine comme un des principaux foyers de la civilisation ».

Lyon 1954

Denise LAFONT

II. Vittore PISANI, *Allgemeine und vergleichende Sprachwissenschaft — Indogermanistik & Julius POKORNY, Keltologie*, 2^e volume de la *Geisteswissenschaftliche Reihe (Wissenschaftliche Forschungsberichte)* publiée par le prof. Dr. Karl Hönn. Berne 1953, éd. A. Francke, 199 pages.

Subdivisant l'immense domaine des études celtiques en catégories bien définies : préhistoire, protohistoire, archéologie, langues et littératures, toponymie, mythologie, religion, M. Pokorny présente la plupart des livres ou articles publiés depuis une vingtaine d'années à propos des Celtes ou de leurs langues, et sa recension, à jour jusque vers 1951, n'épargne pas les publications, bretonnes, galloises ou gaéliques, en celtique moderne. C'est assez dire combien elle est complète. M. Pokorny résume et commente sans toutefois se faire faute de discuter ou de réfuter lorsqu'il y a lieu.

Cependant la *Keltologie* ne commence qu'à la page 93, après que M. Vittore Pisani ait fait le même travail dans un domaine plus général. Ses deux longs chapitres sur la linguistique générale et la linguistique indo-européenne ne négligent guère que la phonétique (mais non la phonologie) et la philosophie du langage. Nous n'en rendrons pas compte ici, mais nous avons lu avec intérêt ces pages instructives qui forment une introduction détaillée et nécessaire au domaine, plus restreint mais plus difficile, de la linguistique celtique.

Il serait d'ailleurs faux de trop parler de linguistique à propos du travail de M. Pokorny. Si la recension linguistique est impor-

tante, elle est loin d'être l'aspect unique du livre : la nomenclature des disciplines abordées est significative et M. Pokorny nous excusera si, ne pouvant rendre compte en détail de toute la *Keltologie* nous nous efforçons d'en donner une idée exacte et précise en choisissant quelques points intéressants. Et le choix était difficile à faire, car tout est vraiment intéressant, à commencer par l'introduction, pages rapides, brillantes, dans lesquelles sont définies les caractéristiques des langues celtiques et les connaissances qu'on est en droit d'exiger de tout celtisant. Le gaélique, entaché d'un fort substrat, a souvent rendu méconnaissable les composants indo-européens, déformés par l'accent, et malgré tout le travail accompli, l'étude de l'irlandais n'est pas à la portée du premier venu. Les problèmes posés par les langues britanniques sont sans doute plus simples, mais là ce sont les moyens d'étude qui laissent à désirer, la constatation n'est pas longue à faire : « *von der wichtigsten und reichhaltigsten britanischen Sprache, dem kymrischen, besitzen wir noch kein einigermaßen vertrauenswürdiges grösseres Wörterbuch mit Angabe der unentbehrlichen Zitate.* » (de la plus importante et de la plus riche des langues britanniques, le gallois, nous ne possédons encore aucun dictionnaire important, comportant les citations indispensables). M. Pokorny n'est pas sans se rendre compte lui aussi que, depuis un certain nombre d'années, les études celtiques sont sous la menace d'une facilité trompeuse : il ne suffit pas d'avoir à sa disposition des dictionnaires étymologiques pour être un celtisant véritable, voire un toponymiste distingué : « *Ohne Lektüre von Texten, ja sogar ohne Kenntnis der heute noch lebenden keltischen Sprachen ist es kaum möglich, tiefer gehende Studien auf keltischem Gebiet zu unternehmen. Das gilt vor Allem für die mitteleuropäische Ortsnamenforschung, die fast ausschliesslich in den Händen der Germanisten und Romanisten liegt. Männer wie Rudolf Much und Meyer-Lübke beherrschten praktisch einige keltische Sprachen. Heute aber glaubt man, ohne diese Kenntnisse auskommen zu können.* » (sans lecture de textes, et qui plus est, sans connaissance des langues celtiques aujourd'hui vivantes, il est à peine possible de se livrer à des études approfondies dans le domaine celtique. Ceci est surtout valable pour la toponymie de l'Europe centrale, qui se trouve presque entièrement entre les mains des germanistes et des romanistes. Des hommes comme Rudolf Much et Meyer-Lübke avaient une connaissance pratique de quelques langues celtiques. Mais on pense aujourd'hui pouvoir se tirer d'affaire sans ces connaissances). La carence des principes engendre vite une carence des méthodes fécondes et des résultats positifs ; on aboutit à l'anarchie. Le continent méconnaît les langues et les textes insulaires, tandis que les savants insulaires se contentent de bien connaître leurs langues maternelles. Il y a évidemment d'heureuses exceptions, mais la base n'est pas toujours satisfaisante : la connaissance d'une ou de plusieurs langues celtiques n'est pas la panacée dispensant des indispensables notions de linguistique indo-européenne, pas plus que le contraire ne saurait être vrai. Et les conséquences sont graves. Le « celtisme » est méconnu, quand il n'est pas, sous la forme de « pancelisme », un éternel mirage pas encore dissipé depuis le XIX^e siècle. « *Die Tatsache, dass die meisten Sprachforscher nicht in der Lage sind, keltologische Beiträge zu beurteilen, da die Zahl der Keltisten auf dem europäischen Festlande leider sehr gering ist, hat dazu geführt, dass gänzlich unbegründete Anfan-*

ger, die auf kontrollierbaren Gebieten keinerlei Erfolge erzielen könnten, sich auf keltischem Gebiete betätigt haben, in der Hoffnung, auf diese Weise billige Lorbeern zu ernten. » (le fait que la plupart des linguistes ne sont pas en mesure de porter un jugement sur des contributions aux études celtiques, étant donné que le nombre des celtisants est hélas très réduit sur le continent européen, a abouti à ce que des novices complètement dépourvus de dons, ne pouvant espérer aucun succès dans des domaines contrôlables, se sont exercés dans le domaine celtique, comptant de cette manière récolter des lauriers à peu de frais). Dure vérité !

Les généralités sur la préhistoire et la protohistoire sont très bien conduites et résumées. M. Pokorny avait déjà montré qu'une part importante des toponymes et des hydronymes d'Europe centrale et occidentale est indo-européenne, mais non celtique. On avait adopté à leur intention la définition « d'illyrien », englobant aussi les Vénètes. Mais Kretschmer pense qu'il faut séparer Vénètes et Illyriens : une grande partie de ce qu'on attribuait aux Illyriens, en Allemagne orientale et en Pologne, revient aux Vénètes et M. Pokorny ajoute à leur domaine la Bohême orientale, la Moravie et la plus grande partie des Alpes autrichiennes. Les formations nominales en *-nt-*, *-st-*, et *-s 3-*, fondements des attributions illyriennes, appartiennent aussi au préhellénique et à l'étrusque, mais ce n'est pas une raison suffisante pour les rejeter en bloc. M. Pokorny (il conclut que Vénètes et Illyriens relèvent de civilisations voisines (*Lausitzer Kultur* et *Urnenfelderkultur*) et qu'il est parfois difficile de faire la distinction. L'appellatif *Veneti* et l'hydronyme peu usité *Uria* (Baltique, Tyrol, Bodensee, France, Angleterre du sud) prouvent la parenté linguistique. Ces populations occupaient certainement une grande partie de l'Europe, et le fait que la dénomination de *Veneti* n'apparaît dans aucune autre langue indo-européenne semble permettre de déduire que les Vénètes sont les débris d'un grand peuple qui possédait son unité avant d'être dispersé, refoulé ou assimilé. Il est possible de croire que ses routes d'invasion et d'expansion ont été les mêmes que celles de leurs successeurs celtes et on pourrait expliquer ainsi des correspondances relevées par M. Pokorny dans le vocabulaire et l'hydronymie des langues baltiques et celtiques.

Il y aurait eu trois vagues d'invasion de l'Europe occidentale : 1^o une vague « vénète-illyrienne », en provenance d'Europe centrale, indo-européenne, mais non celtique, peut-être accompagnée de Celtes, 2^o une vague d'invasion goidélique, 3^o une vague d'invasion brittonique.

Une telle théorie va à l'encontre de celle de M. Bosc-Gimpera et de la grande partie des spécialistes qui considèrent la civilisation des champs d'urnes comme purement celtique. Mais M. Pokorny se hâte d'apporter une justification. Il y a des inconvénients linguistiques et une fusion est possible : « *Dass die Urnenfelderleute mit den Kelten derart verschmolzen sind, dass an vielen Orten das rein keltische Element wieder die Oberhand gewonnen hat, genügt zur Erklärung, weshalb die Urnenfelderkultur mit einem gewissen Recht als keltisch bezeichnet werden könnte. Dieser keltischer Charakter ist aber nur sekundär. Die ursprünglichen Träger der Urnenfelderkultur darf man nicht für keltisch halten, denn sonst würden wir in Tirol, wo die Urnenfelderkultur ganz klar hervortritt, deutliche keltische Namensspuren erwarten, was aber nicht der Fall ist* » (que les gens des champs d'urnes se soient ain-

si mélangés aux Celtes, et qu'en beaucoup d'endroits l'élément purement celtique ait repris le dessus, suffit à expliquer et justifier pourquoi la civilisation des champs d'urnes pourrait être qualifiée de celtique. Mais ce caractère celtique n'est que secondaire. Les premiers détenteurs de la civilisation ne doivent pas être considérés comme des Celtes. Autrement nous devrions attendre des traces nettes de noms celtiques dans le Tyrol où cette civilisation apparaît clairement. Mais ce n'est pas le cas). La question n'est pas à négliger, car si l'on tient compte de l'avis de M. Pokorny, il faudra désormais par exemple beaucoup de circonspection dans le cas des Vénètes « gaulois » qui ne sont peut-être pas des Celtes aussi purs qu'on l'a cru, tout ceci corroborant des observations toponymiques récentes d'après lesquelles la région du Sud-Ouest de la Bretagne a été aussi mal romanisée que mal celtisée.

Mais passons à autre chose : aucun domaine n'est négligé, pas même la musique, puisque M. Pokorny rend compte d'un ouvrage écossais d'où il ressort que 46 % des chants des îles Hébrides sont pentatoniques (et 33 % hexatoniques), alors qu'en Irlande la proportion est de 13,5 %. Fait remarquable, les Celtes britanniques ignorent absolument la pentatonie ; on ne la retrouve que chez les Lapons, les Eskimos, en Norvège et dans le nord de la Russie, ce qui permet de conclure à la survivance d'une tradition musicale préhistorique.

Le livre se termine par un aperçu des travaux consacrés à la religion des Celtes. A ce propos une grave objection est faite à M. Pierre Lambrechts. En effet, se basant exclusivement sur l'archéologie, M. Lambrechts a conclu à l'existence d'un grand dieu celtique difficilement définissable, mais fragmenté en divinités multiples au contact du panthéon romain. M. Pokorny admet volontiers que les fonctions étaient mal définies dans le panthéon gallo-romain, mais il croit plutôt à la reproduction imprécise de représentations gréco-romaines.

Christian GUYONVARCH

III. Lancelot LENGYEL, *L'Art Gaulois dans les médailles*; 60 p.; 48 pl., format grand in-4°, Editions Corvina Paris 1954.

Après avoir étudié les chefs-d'œuvre des monnaies grecques, M. Lengyel, dans un très beau livre, présente des vues nouvelles sur « l'Art Gaulois dans les médailles ». A ce titre l'ouvrage revêt un double aspect et développe parallèlement deux argumentations différentes, l'une religieuse, l'autre artistique. M. Lengyel propose cependant de ramener la science et l'art des monnaies gauloises à une signification commune, unique, religieuse, et employons le mot juste, métaphysique.

D'autres seront mieux qualifiés pour discuter avec une grande autorité des problèmes aussi spéciaux et aussi délicats que ceux qui forment le plan profond de la numismatique gauloise. Tout ce que nous retenons d'essentiel pour l'instant, c'est que cette science, dont les progrès depuis le début du XX^e siècle avaient été insignifiants, est en train de faire un gigantesque bond en avant, et qu'il est beaucoup trop tôt pour dire jusqu'où ces progrès vont nous conduire. Mais M. Lengyel ayant rebâti à partir des thèmes monétaires une grande partie des conceptions cosmologiques gauloises chaque lecteur est appelé personnellement, sans possibilité d'échappatoire, à accepter ou refuser une pétition de principe : les monnaies gauloises de haute époque dont on sait que tous les prototypes se trouvent dans les statères grecs ont, selon M. Lengyel, une signification religieuse, sinon un symbolisme ésotérique.

Le rôle du numismate n'est nullement de rechercher, même si elles existent, les valeurs métaphysiques éventuelles des monnaies qu'il étudie. Comme tous les savants épris d'objectivité il veut des faits non des systèmes, il cherchera à formuler des lois claires et générales pour expliquer les multiples évolutions, et se gardera de mouler à priori sa science dans un cadre philosophique étroitement défini. Nous n'ignorons pas que l'ouvrage de M. Lengyel va se heurter aux critiques de ceux qui considéreront comme une grave contravention aux règles en usage le fait de greffer le symbolisme religieux des monnaies gauloises sur la numismatique et l'histoire de l'art.

A vrai dire on ne voit guère ce qui dans la mentalité celtique primitive aurait pu, par le plus grand des hasards, ne pas revêtir une signification religieuse. On comprendrait difficilement que les graveurs gaulois n'aient eu aucune croyance en tête, et que leurs croyances soient invariablement restées lettre morte. Quand par exemple M. Lengyel dit à propos de la monnaie BN 6934 d'ailleurs fort curieuse, « attribuée aux Unelles » et classée dans son livre à la pl. VII, n° 68, « le dieu à trois cornes, à cheval ; il tient le soleil et la lune dans les deux mains », sa description est exacte (bien que la lune soit peut-être une roue), et nul ne lui nierait le droit de se servir de cette description. Il est certain que les éléments primaires : soleil, lune, terre, feu, apparaissent sur les monnaies à côté d'éléments de provenance mythique. Mais que signifie exactement tout cela ? Aucun graveur gaulois ne nous a laissé d'explication en dehors des monnayages et quand, à la planche II, on assiste à la désarticulation et à la reconstitution « rythmique » du lion grec de Hyélé, certains pourraient se demander si on n'a pas affaire à une « *interpretatio gallica* » pure et simple excluant toute religiosité volontaire et systématique. L'exemple et la question pourraient être répétés à chaque planche. L'interprétation que M. Lengyel donne des monnaies gauloises est idéale, mais il est plus que probable que les numismates la refuseront : M. Lengyel s'est engagé un peu trop loin dans une voie où M.L. Sjoestedt l'avait précédé en 1936, lorsqu'elle avait cherché à appuyer sur les monnaies gauloises une explication des légendes irlandaises.

On reprochera principalement à M. Lengyel de ne pas s'être suffisamment méfié des attributions invraisemblables et des classements fantaisistes du Cabinet de France sur lesquels on ne peut faire fond. Son livre, si précieux par l'immense documentation qu'il offre, en souffre nécessairement.

Mais on aurait tort de vouloir trop s'attacher à quelques défauts d'un livre : tous en ont, et il vaut mieux à chaque fois s'attacher à en dégager les qualités maîtresses. Sans qu'il nous soit possible d'entrer dans les détails et de nous livrer à une analyse poussée, nous relèverons deux grands mérites du livre de M. Lengyel, dont les planches retracent avec précision à chaque fois l'évolution du numéraire gaulois depuis le statère grec qui a servi de modèle, et font apparaître très nettement la puissante originalité des monnaies armoricaines par rapport aux autres pièces gauloises. Tous les types armoricains se ressemblent, mais il n'est pas facile de relier la typologie des monnaies armoricaines à celle des monnaies du reste de la Gaule. Seul un copieux volume de planches pouvait mettre ces deux faits en relief.

En conclusion on ne peut ignorer un livre qui, sous une présentation impeccable et luxueuse, de nature à satisfaire les plus dis-

EISV (Mack XXIII, 388) IISVP/ (?) SV (?) (Evans XVII, 4), en Gaule ESVIOS (monnaie d'argent de Jersey BN. 10380 et 10381); cogn. Aeso CIL XI 1619 à Florence. Inscript. douteuse de Lazoux sur statue de Mercure : Apronios ieuru sosi... esu(m?) (Dottin Lang. Gaul. N° 42). Aucune étymologie satisfaisante : il n'existe aucun correspondant gaél. ou britt., sauf peut-être irl. Eogan = Esugénos (si la première partie eo- ne vient pas de esox) et gall. Ewein, gall. mod. Owain. Aucun rapprochement certain avec ind. eur. Cf. gr. eus « bon », iran. ahū « maître, génie »; av. ahura; sskr. asura; lat. erus, era = v. lat. esa, « maître » (mot rare supplanté par dominus); got. iusiza « meilleur ». Dans ce cas Esus serait une dénomination synonyme de Dagda « dieu bon » (Vendryès, Relig. des Celtes, p. 263). Mais le e de Esus devait être long et le rapprochement ne convient pas; cf. le théonyme scandinave Eir et le nom des divinités germ. occ. Alaisiagae, gr. aidos, d'une rac. ind. eur. *ais « honorer, vénérer », mais ce second rapprochement n'est pas plus certain : la signification est « peu acceptable » (J. DE VRIES, Ogam 27). Rien à voir avec le nom des Ases germaniques. D'arbois (cité par Holder I, 1479) donne une racine IS (sskr. ish « souhait ») et traduit « ce qui dont on désire obtenir la faveur par des prières ou des sacrifices », mais ce n'est pas probant. Pedersen rattache au v. irl. ais, aes, ois, oes, gall. oes, v. corn. huis « âge », mais L.H. Gray (Et. Celt. XI, p. 70) reprend une ancienne étymologie par l'étrusque aesar « deus » (Suétone, Aug. 97, aisoi) osq. aisuis « sacrificiis », ombr. esono « diuinus ». Cf. Roger de Belloguet, Ethn. Gaul. I, p. 228.

ETI-, graffiti de la Graufesenque etc, très probablement « et, aussi, en outre »; cf. lat. item. Sans doute même origine que préfixe britt. ad-, at-, «re-»; cf. peut-être lat. atque (Dottin). Peu sûr. Cf. plutôt sskr. ati; av. aiti; v. pers. atiy; gr. eti; lat. et; vx pruss. et-, at-, « wieder »; got. ith « mais »; germ. *idh, ith.

ETNOS, -I, m. (5) « oiseau », v. irl. en de *etn, gén. sing. eoin; v. gall. etn, pl. aetinet, gall. edyn, edn; v. corn. ethen, hethen (gl. avis), pl. ethyn; cf. ydne, idne (gl. auceps), ydnic (gl. pullus); v. br. etn, edn, verbo etncoilhaam « je consulte les oiseaux, je fais l'augure », gl. auspiciis, auspex, de etn et un dérivé coil « auspice », Eidguin pour Eidguin[ot] « chasse aux oiseaux », gl. aucupio, forme abrégée de oïdn (= etn) + guin « chasse », cf. irl. fian (Loth, voc. vx br.), pl. oetinet bronnbreithet gl. cicadae « oiseaux au sein tacheté », m. br. ezn (Catholicon), br. mod. evn, vann. ein, bas-vann. in. Théonyme gaul. Etnosus, CIL XIII, 1189 à Bourges. D'un ind.-eur. *petnos, lat. penna, pour pesna, petsna, « plume », sl. lit. puta « oiseau », lett. putns, d'une racine pet « voler » (cf. sskr. patami « je vole ») à laquelle sont apparentés très étroitement les noms de l'oiseau, de l'aile et de la plume. Le v. irl. ette, irl. mod. eite, suppose un vx celtique *Etniā.

*ET(É)RON, -I, n. (6), « oiseau », irl. ethra; v. gall. atar, sing. aterinn, eterinn, m. gall. et gall. mod. adar, sing. aderyn, edaren; v. br. atar, sing. eterinn, Cf. sskr. patra « oiseau », patram « aile »; gr. ptera, pteron; got. fithra; vha. fedara, all. Feder « plume ». Même racine pet que ci-dessus, mais la dérivation du celt. et du germ. n'est pas claire. N'a subsisté qu'en gallois moderne (très nombreux dérivés).

EXAKOS, adj. (5-1-6), « fade, pourri », selon Ernault « qui a perdu sa saveur forte ou âcre » attesté par Pline, Hist. nat. 25, 68 : « Hoc centaarium nostri fel terrae uocant propter amaritudinem summam, Galli exacum, quoniam mala medicamenta potum e corpore exigat per aluum »; m. br. eaug « roul », br. eog = *ehauc, d'une même racine que le lat. acer « être acéré ». Cf. DIAKVS,

*EXTER, préposition « hors de, excepté », v. irl. im-ehtar « bout »; gall. eithyr « excepté », eithaf « dernier, ultime », eithafig « extrême, dernier ». Cf. lat. exter, extimus; d'une racine ind. eur. *eks qui n'a été conservée intacte qu'en italo-celtique, gaul. es- dans Escingomarus, irl. es- dans esomuin; m. gall. eh- dans ehovyn « sans crainte », gall. mod. ehofnol; cf. sskr. attarah; gr. hysteros; got. ut (et us de *ud-s; vha. uz, all. aus, néerl. uit, angl. out) d'un ind.-eur. *ud conservé dans le lat. usque; lit. uz.

SOMMAIRE

Fr. LE ROUX et Ch. GUYONVARCH, César et la destruction des Vénètes	51
Paul QUENTEL, Sur quelques mots et toponymes bretons et celtiques II	71
Jean GRICOURT, Epona — Rhiannon — Macha II ..	75
Francis GOURVIL, Deux curieux toponymes bretons Brezhan et Brangolo	87
J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Notules de Numismatique celtique II	91
BIBLIOGRAPHIE , I. Hercule en Gaule [<i>Le vase aux légendes d'Hercule</i> par le Dr MORLET], Lugudunum [<i>Lyon, métropole des Gaules</i> par Pierre WUILLEUMIER], par Denise LAFONT	95
II. Mise au point des études celtiques [<i>Keltologie</i> , par Julius POKORNY], par Christian GUYONVARCH	97
III. Les monnaies gauloises [<i>L'art gaulois dans les médailles</i> , par Lancelot LENGYEL] par Fr. LE ROUX	100
A propos du mot Mabinogion par Ch. GUYONVARCH	102
VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE	103

OGAM. — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)
 2, Rue Léonard de Vinci, RENNES (I-et-V.)
 C.C.P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration : P. LEROUX, Boite Postale 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international.

Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'accord écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1^{er} décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 1.000 fr., abonnement de soutien 1400 fr., étranger (et France sous enveloppe), 1400 fr., à verser au C.C.P. 29368, M. Pierre LEROUX, 2 rue Léonard de Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être faite au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tomes I et 2 (incomplètes), 1200 fr. chaque, tomes III, IV et V, 1000 fr. Ces prix sont à majorer des frais de port et de recommandation.

Le Gérant : O. DE COUASNON, Dépôt légal, 2^e trimestre 1984, Imprimerie Gravillaise.